

# Face à Kigali, le Conseil de sécurité brandit la menace

Lire article et texte intégral de la page 7 à la page 11.

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

# international

SINCE 1989

N°1653 | LUNDI 29 DÉCEMBRE 2025 | 20 PAGES €7 \$8

# Vive 2026

**L**e Rwanda aurait-il oublié une vérité sortie de la bouche de Charles de Gaulle le 9 décembre 1967? «Un grand pays n'a pas d'amis. Les hommes peuvent avoir des amis, pas les hommes d'Etat». Henry John Temple, premier ministre du Royaume Uni, de 1855 à 1858 et de 1859 à sa mort en 1865, avait eu ces mots, dans un speech en 1848 à la Chambre des Communes : « Nous (l'Angleterre), n'avons pas d'amis ou d'ennemis permanents ; nous n'avons que des intérêts permanents) ». Qu'est-ce que l'Histoire n'a pas appris au monde ? A-t-on oublié le sort de Jonas Malheiro Sidónio Savimbi, le chef de l'Unita, le mouvement armé

opposé au régime prosoviétique de Luanda, qui effectua une visite de dix jours aux États-Unis, fut reçu à la Maison-Blanche par Ronald Reagan, se fit promettre «une aide» de 15 millions de \$US dans sa guérilla prélevés sur les fonds d'urgence de la CIA, débloqués comme aide militaire «secrète», fut abandonné plus tard, tué, le 22 février 2002, au bord de la rivière Luvuei dans la province de Moxico, avec 21 de ses gardes du corps, par 15 balles ? A-t-on oublié le puissant président libyen Mouammar Kadhafi à qui l'alors puissant ministre de l'Intérieur français, Nicolas Sarkozy, élu président de la République, qui reçut des millions de \$US pour le financement de sa campagne en 2007, en contrepartie du retour du chef libyen sur la scène internationale, lui a donné une mort

tragique? En politique comme dans la vie, il n'existe pas d'amis éternels, les intérêts seuls sont éternels. Ceux qui ont les intérêts en commun, ne se font pas la guerre. Quand on observe les signes depuis l'événement du 4 décembre, à l'Institut des États-Unis pour la paix à Washington, débaptisé la veille Institut Donald Trump pour la paix, à savoir, la signature par les présidents congolais Félix Tshisekedi et rwandais Paul Kagame, devant d'autres chefs d'État africains, de l'accord de Washington, négocié et vanté par les Américains, cérémonie présidée par Trump, accord qui comporte la signature du président américain, aucun doute possible : il y va d'une question existentielle pour les Américains. Face à la menace chinoise, l'heure a sonné pour les États-Unis.

D'où l'activation du projet du port en eau profonde de Lobito (reliant Ndola en Zambie, traversant l'ex-province congolaise du Katanga par Kolwezi, puis l'Angola, débouchant sur Lobito, à la côte atlantique), projet qui va assurer une liaison en une semaine contre plus d'un mois présentement, entre l'océan Atlantique et les régions minières congolaises et zambiennes qui produisent les minerais les plus recherchés au monde, critiques ou stratégiques, le cobalt, le cuivre, le lithium. Que le Rwanda bénéficie d'autres appuis ne change rien. Ce que je sais, ce que je vois : la paix arrive. 2026 ne sera pas comme 2025. Vive 2026. Au Congo de se préparer à la guerre en restructurant tous ses moyens, en revisitant son casting. Tout réside dans le casting. **TRYPHON KIN-KIEY MULUMBA**

# Qui sont ces Mobondo qui ont fait plus de 5.000 morts

Lire article en page 4.



LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

**Parution le 22 janvier 2026, 448 pages**

# UNE HISTOIRE DU CONGO DE MOBUTU À TSHISEKEDI

## CE QUE JE SAIS

Tryphon Kin-kiey Mulumba

Quand un acteur de l'intérieur dévoile les arcanes du pouvoir congolais

### RÉSUMÉ

Du village de Masimanimba aux palais présidentiels, Tryphon Kin-kiey Mulumba livre un récit rare, à la fois personnel et politique. Journaliste, universitaire, parlementaire et ministre, il retrace un demi-siècle de vie publique congolaise et appelle à « refaire rêver le Congo ». Son regard, affranchi des clichés et des prismes extérieurs, restitue la complexité du pays depuis l'intérieur.

Tryphon Kin-kiey Mulumba traverse les grandes séquences de l'histoire politique du Congo : dérives du mobutisme, naissance de l'UDPS, guerres du Shaba et de Moba, avènement des Kabila, jusqu'à l'arrivée de Félix Tshisekedi. Il expose les dynamiques qui ont façonné ces décennies : défis de gouvernance, mensonge politique, conflits armés, poids des richesses naturelles, influences régionales... Acteur de plusieurs régimes, il livre un témoignage de l'intérieur sur les efforts, les échecs et les tentatives de développement et de démocratisation, dans le plus grand pays d'Afrique centrale, riche en ressources mais soumis à des défis de taille et pose la question centrale : pourquoi le Congo ne parvient-il pas à réaliser ses promesses et ses ambitions ?

Le livre comporte une annexe présentant 50 mesures d'urgence articulées autour de cinq thématiques clés et visant à faire du Congo un « pôle de paix, de sécurité, de stabilité, d'attractivité et de compétitivité » ainsi qu'un « hub de gouvernance et d'intelligence » sur le continent. Plus que jamais d'actualité.

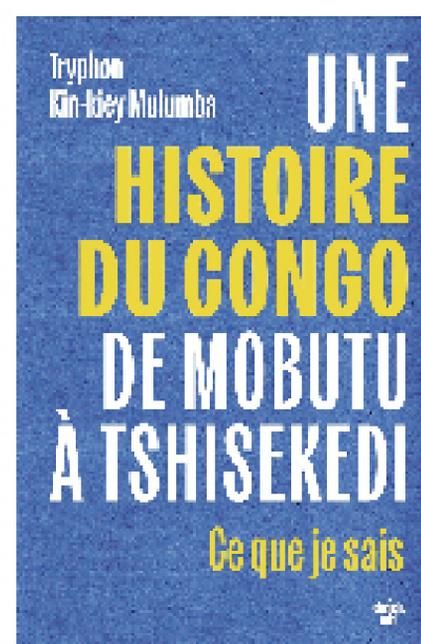
### Les apports majeurs de l'ouvrage

- Un récit congolais, affranchi des lectures occidentales : un demi-siècle de crises, de ruptures et d'espoirs ;
- Un récit mêlant anecdotes et analyses, qui propose un décryptage géopolitique et économique précis des forces et faiblesses de la RDC ;
- Un plaidoyer pour la souveraineté par la compétence, prônant la priorité aux politiques publiques – infrastructures, gouvernance, planification – face aux slogans et aux influences extérieures, de la guerre froide à la compétition sino-américaine.

Un témoignage essentiel pour comprendre la RDC d'aujourd'hui.

### L'AUTEUR

Tryphon Kin-kiey Mulumba est l'une des figures les plus singulières de la vie publique congolaise. Journaliste de formation, universitaire, communicant et homme politique, il a occupé plusieurs fonctions de premier plan : député, ministre, stratège et conseiller auprès des plus hautes autorités de l'État jusqu'à se présenter à la présidentielle de 2018. Ayant traversé quatre décennies de turbulences politiques, son parcours, à la croisée des médias, du monde académique et de l'action gouvernementale, en fait un témoin privilégié des mécanismes politiques et institutionnels de la RDC.



Parution le 22 janvier 2026  
Format 140x210 mm, 448 pages,  
20 € TTC

Contact presse :  
Anne Testuz  
[anne@atestuz.com](mailto:anne@atestuz.com)  
06 64 19 00 65



**Réservez sans attendre votre exemplaire de ce grand ouvrage**

# Ce que l'immense Évariste Boshab pense de cet ouvrage



Évariste Boshab Mabudj-ma-Bilenge.

**Préface.** Livrer une part secrète de sa vie, procéder à une introspection et remonter la source du temps ne semble pas un art facile, et ce pour deux raisons.

Il y a d'abord l'autocensure, des détails que l'on doit emporter dans sa tombe, qui ne doivent en aucun cas être dévoilés ni révélés. Quels sont ces détails ? On les devine, non pas aux traces d'inachevé laissées dans son sillage comme autant de preuves, mais grâce au pressentiment suivant lequel, dans tout récit lors de sa relecture, demeure une certaine part de mystère.

Il y a ensuite le risque de l'histoire immédiate. La plupart des acteurs étant vivants, pour ne pas les vexer, puisque toute vérité n'est pas bonne à dire, nous sommes parfois forcés de poser des lucarnes là où de larges fenêtres apporteraient davantage à la beauté de l'édifice.

Faut-il pour autant craindre des réactions en cascade et se contenter du silence ? Écrire est un acte de responsabilité qui peut provoquer des tornades, des évanouissements, des rancœurs, ou soulever des montagnes. Est-ce une raison suffisante pour se murer dans le silence ? Se retrancher dans le confort douillet, derrière des murailles « protectrices » tel un spectateur est une posture coupable, d'immobilisme et d'inaction.

Au contraire, artisans et artistes créent et recréent pour apaiser les passions humaines, trouvent des solutions, remplissent les fontaines d'eau douce afin que les générations futures reprennent leur destinée en main, ou la lutte jusqu'on leur laisse de quoi faire...

Une histoire du Congo, de Mobutu à Tshisekedi est-il un livre de science politique, de sociologie, d'histoire, une autobiographie, des mémoires, une page brillante de la géopolitique du Congo ou simplement le témoignage d'un homme, d'un intellectuel épris de paix, fatigué de la marche à reculons, chaotique, de son pays ? Cloisonner peut parfois être éclairant pour les progrès de la science, mais comporte par moments un désavantage certain : cela nous fait appréhender le monde comme si tout était figé, alors que la loi du changement – prônant que tout est mouvement – paraît être la seule qui ne change pas.

C'est le piège de l'intellectualisme dans lequel le Pr Tryphon Kin-kiey Mulumba refuse d'être entraîné. Par son parler vrai, il évite les frontières artificielles et nous plonge dans un monde presque féérique où les images, les gestes, les voix, les échos, les ombres, les noms interpellent plus que les paroles.

Tout commence à Kindambi, secteur de Kitoy, territoire de Masimanimba, dans le foyer de Joseph Kin-kiey « Ngundu Koyi »/« Ngundu Sala Koyi » et de maman, Marie-Louise Ngamaboko. Après une interminable concertation des dieux, un certain 4 septembre, Vénus tranche : c'est un garçon ! Cet enfant prodige va non seulement grandir sous la protection des étoiles, mais il sera lui-même une étoile qui éclaire tout sur son passage. Et il en a fait un long chemin, de l'institut Sainte-Marie de Yasa, une école des frères jésuites dans le territoire de Masimanimba, au collège jésuite Albert-1er de Léopoldville, de pupille à l'école de Raphaël Mpanu Mpanu à représentant de l'agence mondiale Reuters basée à Londres en passant par Sciences Po et l'université Paris-1-Panthéon-Sorbonne, sans omettre l'odeur fétide des cachots du maréchal Mobutu...

Ce parcours, quelque peu atypique, a façonné cet homme au caractère bien trempé, altruiste, professeur des universités, doté d'une solide culture, d'une belle écriture tantôt poétique, tantôt dramatique, suivant les circonstances puriste, épigone de Maurice

Grevisse. C'est avec un langage châtié qu'il décrit les sons, dépeint les songes pour détruire le mensonge, dénonce. Dans cet hymne de paix et d'amour, il promet au fil des pages le travail assidu et l'indispensable liberté pour bâtir un Congo laissé en jachère, en raison d'interminables querelles intestines se réclamant toutes du peuple, sans jamais défendre la cause du peuple. Et pourtant, la solidarité et la fraternité ne sont pas de vains mots pour quiconque a passé son enfance dans les forêts, savanes ou cités africaines, mais plutôt des réalités sans lesquelles beaucoup de jeunes, décidés à poursuivre leurs études, n'auraient jamais atteint leur objectif.

Tryphon Kin-kiey Mulumba exprime cette vérité avec une intensité à faire couler des larmes : « Au fond, je dois aussi ma réussite à cette fraternité. À tour de rôle, chacun m'a accueilli chez lui et s'est assuré que rien ne me manquait. J'ai été reçu dans chacune de ces familles comme un membre à part entière. Je leur dois vraiment toute ma reconnaissance. »

La décolonisation, avec ses vérités relatives et ses mensonges abjects, marque non seulement l'histoire du fils de Masimanimba, mais aussi et surtout celle de son pays. Tout d'abord, le mensonge et la calomnie blessent profondément son innocence presque enfantine. Il se souvient, d'une prière du soir qu'ils avaient faite à l'école catholique de Yasa et qui le marqua à vie : « Implorons le Seigneur Dieu de donner la mort au premier ministre du pays Patrice Émery Lumumba ! » Présenté comme un parfait communiste, celui qui deviendra un héros national auprès des jeunes catholiques passait pour le diable en personne.

Plus tard, lorsqu'il put se faire une idée plus exacte de la personne de Lumumba, sa foi en Dieu n'en fut pas ébranlée. Cependant, cet incident aiguë son esprit afin de distinguer la part du mensonge dans ce que disent les humains.

L'assassinat de Pierre Mulele, les purges régulières au sein des forces armées zaïroises sous prétexte de coups d'État imaginaires, les élections législatives par acclamation quand le Mouvement populaire de la révolution (MPR) de Mobutu était aux commandes, les machines à voter à Kadima, tous ces événements ont un point commun, une même source : le mensonge. Comment ne pas considérer qu'il s'agit là d'un facteur de blocage du développement ?

Isidore Ndaywel è Nziem enseigne que « par méconnaissance de notre histoire, la Deuxième République a véhiculé des contre-vérités que le peuple a consommées, victime d'une mystification qui a endormi sa vigilance critique. Ainsi, par nécessité d'échafauder des fondements au culte de personnalité, on a prétendu que le chef traditionnel était par définition dictateur car on ne pouvait s'asseoir à deux sur une même peau de léopard. »

Par chance, aucun mensonge n'est éternel. La réalité, comme la lumière qui éclaire le jour, finit toujours par triompher. Comment peut-on expliquer que le mensonge, telle une sangsue, colle à notre histoire, anéantisse ou aspire encore et systématiquement les forces vives de RDC ? Sommes-nous sortis de l'auberge ?

En tout cas, c'est ce que l'on ressent avec bonheur dans ce merveilleux ouvrage que Tryphon Kin-kiey Mulumba nous offre à lire.

Hannah Arendt a écrit : « En temps normal, la réalité, qui n'a pas d'équivalent, vient confondre le menteur. Quelle que soit l'ampleur de la trame mensongère que peut présenter le menteur expérimenté, elle ne parviendra jamais, même avec le concours des ordinateurs, à recouvrir la texture entière du réel. »

Depuis l'indépendance, on ne compte plus les missions de paix des Nations unies, qui se succèdent dans le pays, sans parvenir à rétablir la paix, ne pouvant faire autre chose que répondre aux urgences. Comment les Congolais peuvent-ils ne pas se mettre d'accord pour que cesse l'anormalité ? L'anormalité favorise la désunion et attise les passions mauvaises ; elle modèle malheureusement le pays.

Les « villages Potemkine » sont légion en RDC ! Souvenons-nous du prince Grigori Aleksandrovich Potemkine, ministre russe de l'impératrice Catherine II, qui, pour cacher à cette dernière la misère des villages de Crimée avait fait bâtir de faux villages avec des façades en carton-pâte. De même, chez nous, les maigres infrastructures publiques sont des infrastructures de parade !

On s'abrite derrière une rhétorique ombrageuse, une sorte d'évitement, pour ne pas aborder les questions essentielles. On excelle dans ce que Clément Viktorovitch décrit : « Égarer ses interlocuteurs, duper ses auditeurs, utiliser le langage pour tromper et enjôler,

ce sont bien là des fourberies... nous entrons dans le domaine des raisonnements manipulateurs et des arguments erronés. L'art trouble de la déloyauté. »

Où est la justice qui élève une nation ? Celle de RDC s'attache à ne pas décider, demeure servile, prévaricatrice... Du maréchal Mobutu à Joseph Kabila, la justice est restée la même, elle ne change pas, survit avec ses travers.

La situation arrange les décideurs qui la tiennent en laisse, jusqu'à ce jour. Comment ne pas être du même avis que le philosophe Elungu Pene Elungu : « Une société unanime, consensuelle, mais sans loi, est une société qui se meurt, évolue dans l'émotion et le sentiment, et qui court ainsi, loin du rationnel, le risque d'être mensongère, inopérante et dangereusement romantique. La loi est l'œuvre de la raison en nous, de la raison en la société : elle naît ou doit naître du creuset de la discussion entre les membres de cette société. »

Du procès des conjurés de la Pentecôte aux conspirateurs de 1975 et de 1978, de celui des assassins de Laurent-Désiré Kabila à la tentative de putsch de Christian Malanga, du procès Augustin Matata Ponyo à celui de Joseph Kabila, la liste est longue et le terme non atteint, hélas, comme nous le prouve l'affaire de la démission et de la condamnation de Constant Mutamba, qui continue d'affirmer qu'il n'a pas détourné un sou. Mais le mensonge n'est pas le seul coupable. Le populisme et le paupérisme étranglent la République alors qu'elle doit convaincre les citoyens de se débarrasser des artifices du néocolonialisme et s'inscrire dans la voie du travail qui libère un peuple et réhabilite l'être humain dans sa dignité.

Construire cette immense république nécessite de mettre en place des politiques publiques efficaces, de prévoir de grands travaux afin de bâtir de nouvelles villes, de jeter des ponts, de développer des routes et voies ferrées, le transport aérien, lacustre et fluvial, mais surtout de ne jamais perdre de vue la volonté de bien vivre ensemble.

Les programmes mis en place (« Retrouvons les manches », « Objectif 80 », « Plan Mobutu », « Cinq chantiers », « Programme de cent jours du président de la République » ne sont que des écrans de fumée et ne peuvent qu'inspirer la révolte. On doit responsabiliser les gouvernants ! Ils marginalisent le devoir de « redevabilité », ciment indispensable d'un État multiethnique qui se cherche vainement et titube depuis le 30 juin 1960.

Virtuose de la parole, rompt ainsi avec l'époustouflante oralité qui caractérise les élites congolaises, Tryphon Kin-kiey Mulumba fait une entrée remarquable au jardin des immortels. Espérons que ce brillant essai mettra tout le monde d'accord sur l'indigence de la pensée face aux urgences, qui condamnent la RDC, à la longue, à devenir un État failli. Au cours de ses pérégrinations de journaliste, d'universitaire, de parlementaire et de ministre, Tryphon Kin-kiey Mulumba a appris et acquis la même certitude que Patrice-Émery Lumumba : l'histoire du Congo ne s'écrit plus à Bruxelles ni à Paris, encore moins à Washington, mais plutôt au Congo et par les Congolais. Il livre ainsi à ses contemporains et aux générations futures un document de première main servant de témoignage aujourd'hui et de boussole demain.

L'antagonisme entre Chinois et Américains sur les matières premières non transformées de la RDC, on peut s'en douter, traduit le statut de colonie internationale assigné au pays depuis l'État indépendant léopoldien jusqu'à ce jour. Il appartient aux Congolais, au lieu de rester muets, d'exprimer leurs souhaits, d'affirmer leur indépendance, non par des cris et des danses, mais par leur génie créateur afin d'inspirer confiance et respect.

Ce livre nous donne de précieuses clés de compréhension pour saisir justement ce qui rend la République cachectique et son peuple indolent. La RDC aujourd'hui est comme un port où aucun navire n'apparaît plus à l'horizon. Rendons hommage à l'auteur pour son initiative et souhaitons une longue vie à cet ouvrage, qui redonne espoir en la possibilité de retrouver un Congo, et un Congo plus beau encore qu'il ne l'était avant.

**Évariste Boshab,**

Professeur ordinaire constitutionnaliste,  
Ancien président de l'Assemblée nationale

ancien Vice-premier ministre  
chargé de l'Intérieur et de la Sécurité,

ancien Directeur de cabinet  
du Président de la République.

# Qui sont ces Mobondo qui ont fait plus de 5.000 morts

**I**ls ont fait plus de 5.000 morts, 280.000 personnes déplacées. Qui sont les Mobondo? Que veulent-ils? Extrait d'une étude réalisée avec l'aide financière de la Direction générale de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire, DGD et de l'Union européenne, intitulée «Le poids du silence : comment la révolte des Mobondo bouleverse l'ouest de la RDC».



Des Mobondo à Nkomo Chasseur, Maluku. COLIN DELFOSSE.

Un différend foncier dans le territoire de Kwamouth (Maï-Ndombe) entre les gestionnaires traditionnels de la terre issus de la communauté Teke et des fermiers majoritairement Yaka a été le déclencheur de cette crise sécuritaire et humanitaire. Son épice est une milice évasive « Mobondo », appellation née au cours du conflit.

**DÉCLENCHÉUR.** Dans la perception populaire, la milice est souvent associée à la communauté Yaka et à ses supposées convoitises hégémoniques sur les terres dont la communauté Teke détient des droits ancestraux. Combinant violence, croyances traditionnelles, revendications de justice sociale et promesses de changement, la crise s'inscrit dans une histoire riche mais tragique de révoltes violentes au Congo. Toutefois, derrière le prédicat « Mobondo » se cache un phénomène pluriforme. Bien que le nom « Mobondo » suggère une menace homogène, la réalité est différente. Comme lors des précédentes rébellions paysannes, les conflits locaux et les revendications spécifiques influencent fortement le phénomène Mobondo. Ainsi, les éléments Mobondo du territoire de Kwamouth et de la commune rurale de Maluku à Kinshasa, présentent des problématiques et des objectifs très différents de ceux de

la crise s'est largement étendue géographiquement. Tandis que la milice a initialement émergé à Kwamouth, elle est aujourd'hui diffuse dans cinq provinces: Maï-Ndombe, Kwan-gu, Kwilu, Kinshasa, Kongo Central. Couvrant une grande partie de la région jadis dénommée le « Grand Bandundu », la milice se trouve à Maluku, aux abords de la capitale. Alors que l'attention internationale s'est focalisée sur les violents conflits à l'est, la crise à l'ouest s'est également aggravée. L'agriculture est aujourd'hui paralysée, avec des terres arables devenues inaccessibles en raison de l'insécurité, des cultures qui ont été détruites, et des prix de denrées alimentaires qui ont été multipliés par quatre. La région constituant le grenier à blé de Kinshasa, la crise a des répercussions notables sur les prix des denrées de base jusqu'à la capitale. Suite au conflit, seuls 40% des centres de santé sont fonctionnels. L'éducation affectée par la crise. Plusieurs écoles ont disparu, et près d'un tiers des enfants sont déscolarisés. De plus, les voisins paisibles d'hier ont commencé à se méfier les uns des autres, et les tensions ethniques se sont accentuées. Le conflit de l'ouest a éclaté en juin 2022 dans le village de

Masia-Mbe (groupe Bateke-Sud, Kwamouth, Maï-Ndombe). Un changement de pratiques sur les redevances coutumières sur les terres - sorte de droit de fermage local dû aux chefs coutumiers - en a constitué l'étincelle. Le chef coutumier Teke qui détient les droits ancestraux sur la terre, a décidé, à cette période, d'augmenter les redevances coutumières incombant aux exploitants des terres, qui appartenaient eux en majorité à la communauté Yaka. La frustration des paysans et fermiers (en majorité) de la population Yaka a conduit à leur révolte. Le 10 juin 2022, lors d'un soulèvement visant le carré du chef coutumier du village de Masia-Mbe, Flory Ngamiba, un manifestant (le métayer Blaise Kamiaka Mbiye) a été abattu. Ce drame a déclenché une réponse violente des paysans et fermiers. La situation a rapidement dégénéré : la violence s'est propagée aux villages voisins et certains membres de la communauté Yaka ont consolidé cette révolte en créant la milice armée « Mobondo ». Dans cette première phase, les violences étaient essentiellement caractérisées par des attaques nocturnes contre des villages Teke de Kwamouth,

ciblant souvent le chef coutumier et son entourage. Dans les mois suivants et sous l'impulsion des Mobondo, la crise sécuritaire s'est répandue à Kwamouth et à Maluku, au cœur du « Plateau des Bateke ». Par la suite, la violence s'est rapidement étendue à Maluku et au territoire de Bagata dans la province de Kwilu, puis à d'autres régions comme les territoires de Kenge et de Popokabaka dans la province du Kwango, avec quelques incursions dans le territoire de Kimvula au Kongo Central (où 14 villages sont abandonnés par leurs habitants). En 2022, l'ensemble des incidents a eu lieu au territoire de Kwamouth, où la crise a éclaté. En 2023, l'épicentre s'est déplacé vers la commune rurale de Maluku, où le nombre d'incidents violents enregistrés a alors dépassé celui de Kwamouth. La population locale est la principale victime de cette crise. Une analyse des incidents montre que 51% des incidents concernent des actes de violence contre la population - commis principalement par des Mobondo. Tandis que l'armée renforçait ses effectifs sur le terrain, elle ne contrôlait néanmoins que les grands axes routiers et fluviaux, où se concentrent la plupart des villages.

Les Mobondo, en revanche, s'imposent comme maîtres dans les régions plus reculées. Les communautés ne franchissent les lignes de front qu'en cas de besoin extrême. Des retours progressifs de déplacés ont été observés dans les zones où les militaires assurent la sécurité. Néanmoins, les fractures sociales au sein des villages où les différentes communautés se côtoyaient autrefois sont désormais significatives. La violence a continué à se propager après 2023 dans tous les territoires concernés, mais demeure la plus élevée dans la commune de Maluku. Il est néanmoins important de souligner que l'apparence d'incidents dans les provinces de Kwango (Kenge, Popokabaka) et de Kwilu (Bagata, Masimanimba) en 2024 suggère des trajectoires de diffusion du conflit différentes de celles du noyau Kwamouth - Maluku. En effet, dans la province de Kwango, la première attaque des Mobondo a eu lieu le 17 septembre 2023 à Mulosi, dans le territoire de Kenge. Dans cette zone, les Mobondo installent des barrières temporaires sur les routes, et tracassent - par le prélèvement de paiements illégaux - les bateaux sur la rivière Kwango. Cette expansion à des régions où aucune augmentation des redevances coutumières n'a eu lieu, montre que le problème des redevances n'a été que le déclencheur de la crise.

## QUI SONT-ILS?

Un observateur compare le groupe armé à « une milice qui ne dit pas son nom ». Toutefois, d'autres sources affirment que les Mobondo sont bien connus et entretiennent des liens avec des acteurs politiques qui alimentent ce phénomène. Les Mobondo ne sont certainement pas un groupe armé dirigé de manière centralisée avec des objectifs clairement définis. Le phénomène doit plutôt être compris comme un mouvement de masse ayant pris de l'ampleur, la révolte s'étant propagée sur la base du

mécontentement accumulé parmi les « allochtones » du Plateau des Bateke. Les Mobondo sont des individus âgés de 15 à 60 ans avec, dans certains cas, des enfants mineurs. Bien que la plupart des combattants soient des hommes, certaines femmes rejoignent également leurs rangs, comme des ménagères appelées « S4 ». D'autres femmes disposent également d'une certaine autorité et constituent des passages obligés pour obtenir certaines choses. C'est par exemple le cas de la mère du commandant B52. Certaines femmes jouent en outre un rôle important en tant que gardiennes du fétiche Mobondo, en protégeant notamment une casserole contenant des objets mystiques devant toujours être couverte pour préserver l'effet du fétiche. La plupart du temps, les combattants sont de jeunes hommes issus de la région dans laquelle ils opèrent. Cela s'explique par la manière spécifique dont le mouvement opère et s'élargit via le recrutement de nouveaux membres. Les groupes d'assailants constitués ne se déplacent pas d'un village à un autre dans le but de conquérir les nouveaux espaces. Leur mode opératoire est le suivant : certains Mobondo en civil se rendent dans un village, y identifient des habitants locaux réceptifs à leur cause - typiquement des jeunes Yaka désœuvrés et des individus frustrés par la politique des chefs coutumiers Teke. Ils invitent ensuite ces personnes à des réunions où elles sont recrutées et initiées. Ainsi, les attaques sont, à chaque fois, menées par des jeunes issus de la localité qui connaissent bien le terrain. Pour cette raison, de nombreuses victimes ont raconté que, malgré leurs déguisements, elles ont reconnu les Mobondo qui les attaquaient : voisins, beaux-parents, enfants d'amis ... Un interlocuteur témoignait : « Le jour où ils m'ont arrêté, c'est l'enfant d'un

ami à moi qui me ligotait. Je lui ai dit « mon fils » et il m'a dit : « Je ne suis pas ton fils, je suis Mobondo, je vais te tuer et boire ton sang. » Les membres du mouvement peuvent avoir des motivations diverses à se laisser recruter et endoctriner. Les promesses d'une vie meilleure, la pression du groupe et la peur ont fréquemment été citées comme motivations. Un paysan de l'ethnie Suku du territoire de Kwamouth expliquait que tout le monde autour de lui rejoignait la milice Mobondo. Il était lui-même emporté tant par leur enthousiasme que par la peur de ce qui lui arriverait s'il ne rejoignait pas le mouvement. Lors des entretiens, de nombreux anciens et membres actuels des Mobondo expliquaient qu'un salaire et des terres leur avaient été promis. « Ils nous disaient qu'ils allaient nous donner une partie de terre ainsi que de l'argent. Et jusque-là, ils n'ont rien donné de concret. » Le nom de « Kiamvu » Kimona Kumbu Odon (Odon Kimona) est fréquemment cité comme l'un des fondateurs présumés du mouvement des Mobondo et comme l'instigateur du conflit entre les Teke et les Yaka. Le titre « Kiamvu » fait référence au roi traditionnel de l'ensemble du peuple Yaka. À la suite du décès du dernier Kiamvu en décembre 2021, Odon Kimona a revendiqué ce titre, avec le soutien du roi des Suku, dénommé Mini-Kongo. Cependant, sa légitimité est contestée. Kimona a été accusé d'être un « faux » Kiamvu de la communauté Yaka. Sur son rôle d'instigateur des Mobondo, un leader communautaire du Kwango assure qu'il « est le grand chef Kiamvu Kimona Odon qui en est l'auteur. Après lui, il y a quatre présidents. Le bras armé est chapeauté par un Général, suivi de quatre autres généraux suivant la répartition territoriale et provinciale ». Témoignage confirmé par plusieurs sources.

# La peur a changé de camp dans la guerre dans les Kivu

**D**ans une guerre, il y a les armes qui parlent, il y a le moral qui parle. Face aux FARDC, les forces rwandaises, AFC-M23-RDF, auraient-elles été marquées par les fortes prises de position occidentales, en tête américaines ?

Un communiqué daté de mercredi 17 décembre, signé par Bertrand Bisimwa, l'un des dirigeants de la coalition armée rwandaise, déclarait que les rebelles AFC et M23 avaient, à la demande des Américains, décidé de se retirer de la ville d'Uvira que les rebelles avaient conquise une semaine auparavant et que le retrait de cette ville géographiquement stratégique - située sur les bords du lac Tanganyika ouvrant la voie à l'espace katangais, en premier lieu, à la ville de Kalemie - se terminerait le lendemain 18 décembre. Deux jours tard, les FARDC, Forces Armées de la RDC, apportaient un cinglant démenti documenté. Ce «prétendu retrait» était «une diversion (...) un simple coup médiatique destiné à trom-



Le 26 décembre, les FARDC ont bombardé deux speed boats de l'AFC-M23 sur le Tanganyika, port de Kalundu, à Uvira. DR.

per l'opinion tant nationale qu'internationale, et constitue une manœuvre visant à instrumentaliser la confiance des négociateurs américains et qataris en vue de détourner la pression internationale qui s'accroît sur l'État agresseur et ses forces d'occupations militaires», avait écrit un communiqué daté de samedi 19 décembre.

## CONTRE-OFFENSIVES DES FARDC.

Ce qu'ont confirmé plus tard toutes les sources sécuritaires, à commencer par les

sources américaines qui ont accentué la pression sur le Rwanda. L'ambassadeur américain aux Nations unies avait dénoncé la prise d'Uvira comme une «claire violation» des accords de Washington, promettant d'y répondre, le vendredi 12 décembre, au Conseil de sécurité des Nations unies. Le lendemain, le secrétaire d'État Marco Rubio a directement pointé du doigt le Rwanda. Sur son compte X, il a écrit : « Les actions du Rwanda dans l'est du Congo sont une

violation claire des Accords de Washington signés par le président Trump, et les États-Unis vont prendre des mesures pour s'assurer que les promesses faites au président sont respectées ». Les forces rwandaises avaient-elles marqué un coup ? L'AFC-M23-RDF avait posé comme conditions à son retrait de la ville notamment «l'établissement d'un cessez-le-feu effectif et vérifiable. L'AFC-M23 insiste sur la nécessité d'un mécanisme de contrôle crédible, évoquant le

déploiement éventuel d'une force neutre ou internationale chargée de surveiller le respect des engagements pris par les différentes parties ». Vendredi 26 décembre, les forces loyalistes ont bombardé deux speed boats de l'AFC-M23 sur le lac Tanganyika, au port de Kalundu, à Uvira. Des embarcations rapides qui transportaient des équipements militaires, dont des armes et d'autres effets en provenance du Rwanda, selon le lieutenant Reagan Kalonji Mbuyi, porte-parole des FARDC

au Sud-Kivu à Radio Okapi. La semaine dernière, lors d'une contre-offensive autour d'Uvira, au moins 13 rebelles ont été capturés et 11 armes de tout calibre récupérées, avait déclaré le lieutenant Reagan Kalonji. « Grâce à la puissance de feu » des FARDC, les rebelles, «en débandade», ont été contraints de délocaliser leur état-major, d'abord vers Utema, près de l'ancienne base militaire MONUSCO, puis à Kiliba, à plus d'une dizaine de kilomètres du centre d'Uvira, a encore

déclaré le lieutenant. Soulignant qu'«il ne s'agit pas d'un retrait volontaire, mais d'un retrait forcé sous la pression militaire des Forces armées de la République démocratique du Congo», précisant que ces embarcations militaires entravaient la progression des forces loyalistes. Reagan Kalonji Mbuyi a déclaré que les FARDC étaient déterminées à chasser les rebelles hors du territoire congolais. Des sources ont indiqué que les rebelles s'étaient aussi retirés de la cité de Makobola et des villages à cheval entre les territoires d'Uvira et de Fizi, au Sud Kivu. La cité de Makobola était passée sous le contrôle des rebelles après les offensives ayant conduit à la prise d'Uvira. Un retrait intervenu au lendemain de violents affrontements sur les collines surplombant Kasekezi, Bangwe, Ngalula et Makobola. «C'est à partir de 14:00' que nous les avons vus prendre la direction d'Uvira avec leurs bagages. Quelques minutes après, nous avons vu l'arrivée des FARDC et des Wazalendo», selon une source locale citée par un média en ligne. Désormais, les rebelles se seraient concentrés dans les escarpements de Lwanga et sur les collines surplombant Kigongo, dernier village situé à 5 km avant la ville d'Uvira.

## La Cheffe du Gouvernement porte sur les fonts baptismaux le livre du ministre Paluku

**D**iplômé d'études approfondies, DEA, le ministre du Commerce extérieur Julien Paluku Kahongya est docteur en Sciences politiques et administratives à l'Université de Kinshasa.

Il vient de publier un livre « République démocratique du Congo : la gouvernance à l'aune des 55 réunions du Conseil des ministres du Gouvernement Suminwa I, du 12 juin 2024 au 8 août 2025 », deux tomes, 735 pages. Un ouvrage qui décrit les fondements de l'action du Gouvernement Suminwa et qui a été porté samedi 27

décembre 2025 sur les fonts baptismaux, à Kinshasa, par la Première ministre Judith Suminwa Tuluka.

## PRÉCURSEUR.

« En tant que marraine, je salue un travail vigoureux, structuré et profondément utile pour notre pays. Je baptise ce livre qui parle d'une chose essentielle, comment l'État décide, comment il fonctionne, et comment il assume ses responsabilités. En analysant les 55 réunions du Conseil des ministres, l'auteur ne se contente pas de rapporter des décisions. Il montre la mécanique réelle de l'action gouvernementale », a-t-elle déclaré. Puis : « Sa particularité est

d'avoir été écrit par un acteur engagé dans l'action, mais qui accepte de soumettre cette action à l'analyse. C'est une démarche exigeante et politiquement responsable. Les deux tomes permettent de comprendre les fondements de l'action gouvernementale et les interactions concrètes au sein de l'exécutif. La préparation, les arbitrages, les contrats, les priorités et parfois les urgences. C'est un travail utile, et je dirais même nécessaire. En effet, gouverner ne peut pas se réduire à annoncer des résultats. Gouverner, c'est aussi rendre l'action publique lisible, compréhensible, évaluable ». Selon Mme Su-

minwa, le livre a une force particulière, celle d'expliquer comment les décisions se construisent avant d'être appliquées sur le terrain, là où elles affectent directement la vie des citoyens. D'où son appel au monde scientifique et politique congolais, à consommer cette œuvre riche destinée du reste, à toutes les couches sociales congolaises. « Je souhaite que ce livre soit lu, utilisé, discuté, car une démocratie se renforce lorsque l'action publique est complice », a-t-elle conclu. Selon le professeur Émile Bongeli Yeikeo Ya Ato, préfacer de l'ouvrage présenté par le professeur Michel Bissa Kibul, le

champ de recherche choisi par le récipiendaire, fait de lui un précurseur en études sur les décisions du Conseil des ministres. « Julien Paluku (...) a choisi de mener une étude épistémologique de cette activité gouvernementale. Il vient d'accomplir une œuvre de pionnier qui vient combler des vides de connaissances de plusieurs années sur le fonctionnement du Gouvernement », a déclaré Émile Bongeli Yeikeo Ya Ato. Son innovation est aussi d'énumérer quelques actions positives à inscrire dans l'actif du Gouvernement Suminwa, mais qui n'ont pas été assez communiquées au public, à

l'instar des victoires de l'armée nationale au front contre l'agression rwandaise, les réalisations dans les domaines des infrastructures, de l'emploi, de la santé, etc., selon Michel Bisa Kibul. L'auteur recommande son ouvrage comme source d'inspiration pour les futurs gouvernants. « L'ouvrage a cet avantage de permettre à ceux qui viendront plus tard, qui doivent innover parce qu'on n'invente pas la roue dans l'administration. Que les futurs gouvernants se servent de cet ouvrage, pour exploiter les jalons qui ont été plantés par les autres et aller de l'avant ».

avec AGENCES ■

avec AGENCES ■



# Face au Rwanda, le Conseil de sécurité montre ses muscles

**C'est un texte qui restera dans l'Histoire des Nations, dans celle du Conseil de sécurité des Nations unies instituée après la deuxième guerre mondiale avec pour objectif le maintien de la paix et la sécurité internationale, qui restera dans l'Histoire du monde, dans celle du Rwanda et du Congo. Le Conseil de sécurité hausse le ton, désigne sans broncher les responsables de la guerre, menace, montre ses muscles. Tout dans la ligne droite des accords de Washington signés le 4 décembre 2025.**

Un texte certainement historique. Des «Rappelant ses résolutions», des «Réaffirmant les principes fondamentaux du maintien de la paix» (dont «le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou pour la défense du mandat», des «Rappelant les principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies», des «Soulignant», des «Se déclarant préoccupé», des «Se déclarant gravement préoccupé», des «Demandant instamment», des «Engageant...», des «Enjoignant», etc, etc, etc. Puis, clairement «Condamne fermement l'offensive menée par le M23 au Sud-Kivu, avec le soutien de la Force de défense rwandaise, notamment la prise d'Uvira», «Soutient l'action que le Gouvernement congolais continue de mener pour favoriser la réconciliation, la paix et la stabilité dans le pays et dans la région», «Engage instamment le Gouvernement congolais à faire répondre de leurs actes les auteurs de violations du droit international humanitaire ou de violations des droits humains ou d'atteintes à ces droits», «Condamne fermement tous les groupes armés opérant en République démocratique du Congo et les violations du droit international humanitaire et d'autres normes applicables du droit international», «Exige que tous les groupes armés et les réseaux qui les soutiennent mettent immédiatement fin à toutes formes de violence et autres activités déstabilisatrices», «Condamne la poursuite de l'expansion territoriale du M23, la mise en place dans les zones contrôlées d'administrations parallèles qui vont à l'encontre de la souveraineté de la République démocratique du Congo», «Exige que la Force de défense rwandaise cesse immédiatement d'apporter son soutien au M23, et exige également que celle-ci se retire du territoire congolais», «Condamne la poursuite de l'exploitation et du commerce illégaux des ressources naturelles, notamment des minerais dits de «conflit» auxquels se livrent les groupes armés et les réseaux criminels qui les soutiennent», «Autorise la

MONUSCO à soutenir la mise en œuvre d'un cessez-le-feu permanent conformément à la résolution 2773 (2025)», etc, etc, etc. Y verra-t-on comme du texte, du simple texte ? Pour l'instant oui. Sauf à oublier les toutes dernières déclarations faites dans une cohésion totale par les plus hauts responsables américains. Ainsi, Mme Lucy Tamlyn, ambassadeuse des États-Unis d'Amérique à Kinshasa, a déclaré lors d'une conférence de presse le 15 décembre dans la capitale : « Nous examinons tous les outils possibles diplomatiques, des sanctions, ainsi que des activités bilatérales et multilatérales afin de nous assurer que les engagements pris soient respectés (...) Je pense que le Président Trump a montré qu'il veut lutter pour la paix au Congo. Lui-même est très engagé et suit avec beaucoup d'intérêt la situation sur le terrain ». Sauf à oublier «la frappe puissante et meurtrière» contre «la vermine de Daech» que Donald Trump vient de poser pour la toute première fois au Nigeria. Daech n'existe pas au Congo ? Qu'en est-il des forces qui opèrent dans l'Ituri, de celles qui dévastent les Nord et Sud-Kivu ? En intégralité la Résolution 2808 (2025) adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies à sa 10075e séance tenue le 19 décembre 2025. Ci-après :

*Le Conseil de sécurité,*  
 ► *Rappelant* ses résolutions antérieures et les déclarations de sa présidence sur la République démocratique du Congo, en particulier ses résolutions précédentes concernant le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le régime de sanctions établi par les résolutions 1493 (2003), 1533 (2004) et 1807 (2008) ainsi que par la résolution 2773 (2025),  
 ► *Réaffirmant* les principes fondamentaux du maintien de la paix que sont le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou pour la défense du mandat,  
 ► *Réaffirmant également* son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo et de tous les États de la région, et soulignant qu'il faut de toute urgence que les principes de non-ingérence, de bon voisinage et de coopération régionale soient pleinement respectés,  
 ► *Soulignant* que la poursuite du retrait de la Mission devrait s'accompagner d'un renforcement amélioré et simultané des capacités et de l'autorité de l'État, en particulier de la présence de forces de défense et de sécurité de l'État afin d'éviter tout vide en matière de sécurité et d'assurer une protection efficace des civils,  
 ► *Rappelant* que c'est au Gou-

vernement congolais qu'il incombe au premier chef de protéger les civils se trouvant sur son territoire et relevant de sa juridiction, y compris contre les crimes internationaux,  
 ► *Se déclarant de nouveau profondément préoccupé* par la rapide détérioration des conditions de sécurité et la crise humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo du fait de l'offensive menée dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu par le Mouvement du 23 mars (M23), avec l'appui et la participation directs de la Force de défense rwandaise, et par la persistance des violences commises dans l'est du pays par des groupes armés étrangers et nationaux, notamment le M23, la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO), les Forces démocratiques alliées (ADF), les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), le groupe Zaïre (FPAC), la Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara), les groupes Mai-Mai, les Twirwaneho - certains éléments agissant sous couvert de l'autodéfense - et plusieurs autres groupes armés nationaux et étrangers, et les violations du droit international humanitaire et d'autres normes applicables du droit international ainsi que les atteintes aux droits humains que ceux-ci commettent, lesquelles exacerbent une crise très inquiétante de la sécurité, de la situation humanitaire et des droits humains, ainsi que la violence intercommunautaire et la violence des milices dans certaines régions du pays,  
 ► *Se déclarant préoccupé* par les liens qui existeraient entre les ADF et des réseaux terroristes dans l'est de la République démocratique du Congo, et notamment par la menace croissante que les ADF représentent pour la population civile de l'Ituri et du Nord-Kivu, et *soulignant* qu'il importe d'adopter une démarche globale pour combattre le terrorisme, dans le respect du droit international applicable, et pour amener les auteurs de crimes internationaux, y compris de violences sexuelles, à répondre de leurs actes,  
 ► *Se déclarant préoccupé* par la détérioration de la situation humanitaire et de la situation relative aux droits humains pour les déplacés internes, les réfugiés et les rapatriés, ainsi que par les graves violences sexuelles liées au conflit, perpétrées en particulier par des groupes armés, *appelant* toutes les parties à respecter le caractère civil et humanitaire des camps et des installations dressés pour accueillir les réfugiés et les déplacés internes, et *soulignant* le rôle de la Police nationale congolaise dans la sécurisation de ces camps,  
 ► *Se déclarant gravement préoccupé* par la détérioration de la situation humanitaire et par le nombre croissant de réfugiés et déplacés internes en République démocratique du Congo et dans les pays voisins,

ainsi que par la forte réduction des financements destinés au système humanitaire, *se félicitant* des annonces de contributions qui ont été faites à la Conférence de soutien à la paix et à la prospérité dans la région des Grands Lacs, organisée à Paris le 30 octobre 2025, pour remédier à ce problème et de la décision qui a été prise à cette occasion d'œuvrer en faveur de la réouverture de l'aéroport de Goma à des fins humanitaires, *encourageant* les États Membres à héberger et à aider les personnes réfugiées en République démocratique du Congo, conformément au cadre d'action global pour les réfugiés, *engageant* la République démocratique du Congo et tous les États de la région à s'employer à créer un environnement pacifique propice à la mise en place de solutions durables pour les réfugiés et déplacés internes, et notamment à leur rapatriement volontaire et à leur réintégration à terme en République démocratique du Congo, en toute sécurité et dans la dignité, avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies et des acteurs humanitaires, et *soulignant* que toute solution de ce type devrait être conforme aux obligations découlant du droit international des réfugiés, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme,  
 ► *Rappelant* les principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies relatifs à l'aide humanitaire d'urgence et les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance,  
 ► *Enjoignant* à toutes les parties de respecter et de protéger l'ensemble du personnel humanitaire, y compris les agents recrutés sur les plans national et local, et le personnel médical, leurs moyens de transport et leur matériel, ainsi que les hôpitaux et les autres installations médicales, dans le respect des obligations que leur impose le droit international,  
 ► *Soulignant* qu'il importe de répondre aux besoins de base des civils, et se déclarant profondément préoccupé par l'insécurité alimentaire liée au conflit, trois territoires se trouvant désormais en phase d'urgence sur l'échelle d'insécurité alimentaire aiguë dans le Nord-Kivu et en Ituri,  
 ► *Rappelant* toutes ses résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, sur les jeunes et la paix et la sécurité, sur les enfants et les conflits armés, ainsi que sur la protection des civils en période de conflit armé, *saluant* l'action que le Gouvernement congolais mène à cet égard et pour appliquer la résolution 1325 (2000), *soulignant* qu'il importe de mettre en œuvre des solutions locales qui répondent aux besoins des femmes en temps de conflit et permettent à celles-ci de participer véritablement et en sécurité à la prise de décisions et qu'il faut renforcer les capacités concernant les

femmes et la paix et la sécurité, *rappelant* les conclusions sur la question des enfants et du conflit armé en République démocratique du Congo que son groupe de travail sur les enfants et les conflits armés a adoptées le 5 décembre 2025 et qui concernent les parties aux conflits armés se déroulant dans ce pays, *se déclarant gravement préoccupé* par le grand nombre de violations et d'atteintes perpétrées contre les enfants, en particulier par la forte augmentation du nombre d'enfants tués ou mutilés, ainsi que par les violences sexuelles et fondées sur le genre commises par les groupes armés et les forces de sécurité, et *demandant instamment* à toutes les parties au conflit de cesser immédiatement de recruter et d'utiliser des enfants et de contribuer à la réadaptation et à la réintégration des enfants auparavant associés à des forces et groupes armés,  
 ► *Réaffirmant* que les femmes et les jeunes jouent un rôle important dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, ainsi que dans la consolidation de la paix et les processus électoraux, et soulignant qu'il importe d'assurer leur participation pleine, égale, véritable et sûre à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo, y compris dans les processus de paix,  
 ► *Saluant* les efforts de médiation passés et présents déployés par l'Union africaine et le Togo, l'action conduite dans le cadre des mécanismes sous-régionaux, y compris les processus fusionnés de Luanda et de Nairobi, ainsi que tout le travail mené par l'Angola, qui offre une assise solide pour les médiations ultérieures, en vue de parvenir à une solution durable et pacifique au conflit,  
 ► *Prenant note* du rapport final de 2025 du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2025/446),  
 ► *Se déclarant vivement préoccupé* par le déploiement par la Force de défense rwandaise d'armements sophistiqués, notamment l'emploi de missiles sol-air et l'utilisation accrue de drones kamikazes, en violation de l'embargo sur les armes, comme l'a rapporté le Groupe d'experts, ainsi que par la survenance d'activités brouillage et d'usurpation du Système mondial de localisation (GPS) dans les zones contrôlées par le M23 au Nord-Kivu, qui entravent l'aptitude de la MONUSCO à s'acquitter de son mandat de protection des civils, menacent la sûreté et la sécurité des forces de maintien de la paix ainsi que la sécurité de, l'aviation civile, et ont des effets préjudiciables sur la capacité des acteurs humanitaires de fournir une assistance aux populations qui en ont besoin,  
 ► *Conscient* des effets néfastes que les changements climatiques, les changements

(Suite en page 8).

# Le Conseil de sécurité vient en appui à l'Accord de Washington

(Suite de la page 7).

écologiques, les catastrophes naturelles et le manque d'accès à l'énergie ont sur la stabilité de la République démocratique du Congo, *précisant* qu'il importe de tenir compte de ces effets sur les programmes mis en place dans le pays, *se félicitant* du rôle moteur que joue la République démocratique du Congo dans l'élaboration de stratégies nationales visant à remédier à ces problèmes et dans la préservation du bassin forestier du Congo, se déclarant préoccupé par les activités des groupes armés dans les zones protégées entraînant des dommages écologiques, et *prenant note* de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris,

► *Réaffirmant* qu'il est nécessaire que la MONUSCO puisse s'acquitter pleinement de son mandat conformément à ses résolutions applicables, en utilisant toutes les mesures disponibles pour lutter efficacement contre la menace posée par les groupes armés et contre les autres menaces pesant sur la sécurité, compte tenu de la multiplication des situations de conflit armé dans le pays, et *demandant* de nouveau à toutes les parties de coopérer pleinement avec la MONUSCO et de continuer à œuvrer à l'exécution intégrale et objective du mandat de la Mission, ► *Réaffirmant* qu'il importe de doter les opérations de paix des Nations Unies de ressources suffisantes, notamment pendant les phases de transition des missions, et rappelant à cet égard sa résolution 2594 (2021),

► *Constatant* que la situation en République démocratique du Congo demeure une menace pour la paix et la sécurité internationales dans la région, ► *Agissant* en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

■ 1. *Condamne fermement* l'offensive menée par le M23 au Sud-Kivu, avec le soutien de la Force de défense rwandaise, notamment la prise d'Uvira, qui risque de déstabiliser toute la région, met gravement en danger les populations civiles et compromet les efforts de paix en cours, demande que le M23 mette immédiatement fin à son offensive et fasse marche arrière et que le Rwanda retire sa Force de défense de l'est de la République démocratique du Congo, demande instamment que le M23 cesse toute forme d'expansion dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu ou dans d'autres provinces, afin d'éviter que le conflit ne s'étende davantage, et exige que toutes les parties concrétisent sans délai les engagements qu'elles ont pris antérieurement en vue d'instaurer un cessez-le-feu permanent, effectif et vérifiable ;

## Situation politique.

■ 2. *Soutient* l'action que le Gouvernement congolais continue de mener pour favoriser la réconciliation, la paix et la

stabilité dans le pays et dans la région, *réaffirme* qu'il importe de mettre en œuvre les engagements pris afin de réaliser l'unité nationale, de renforcer l'état de droit et le respect des droits humains, notamment le respect de la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de la presse et le droit de réunion pacifique, de lutter contre la corruption, de promouvoir et de protéger un espace civique ouvert, inclusif et sûr, la participation des jeunes et la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes, ainsi que la lutte contre les discours de haine et les campagnes de fausses informations et d'informations falsifiées, de lancer des programmes nationaux de développement visant à réduire sensiblement la pauvreté et de favoriser l'inclusion politique et la consolidation de la paix, et *encourage* la MONUSCO à continuer de faciliter, par ses bons offices, des processus politiques pacifiques, transparents, inclusifs et crédibles ;

■ 3. *Souligne* que le renforcement de la présence de l'État dans les zones de conflit, principalement dans l'est du pays, est une condition indispensable pour une paix durable en République démocratique du Congo, invite les autorités congolaises à œuvrer en faveur de la stabilisation et du renforcement des capacités des institutions de l'État, notamment dans les zones de conflit, avec l'appui de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies, afin de défendre les droits et de répondre aux besoins de l'ensemble de la population congolaise, *demande* à tous les acteurs politiques de susciter un large consensus national autour des principales réformes de la gouvernance et de la sécurité ;

## Droits humains.

■ 4. *Invite* le Gouvernement congolais à s'appuyer sur les engagements pris antérieurement pour protéger et respecter les droits humains et les libertés fondamentales et combattre l'impunité dans tous les domaines, afin de faire en sorte que les mesures visant à éliminer la menace des groupes armés et à rétablir l'autorité de l'État soient évaluées régulièrement et appliquées dans le plein respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ;

■ 5. *Engage instamment* le Gouvernement congolais à faire répondre de leurs actes les auteurs de violations du droit international humanitaire ou de violations des droits humains ou d'atteintes à ces droits, en particulier celles qui peuvent constituer un génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ;

■ 6. *Souligne* qu'il importe de poursuivre la coopération avec la Cour pénale internationale dans le prolongement du renvoi devant la Cour par la République démocratique du Congo de la situation dans le pays en 2004 et en 2023, ainsi que de

coopérer avec la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ;

■ 7. *Encourage* l'adoption de nouvelles mesures par le Gouvernement congolais pour que les forces de sécurité répondent des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et que la lutte contre l'impunité dans leurs rangs se poursuive, et *demande* aux autorités congolaises de traduire les responsables de ces faits en justice, *prie* le Gouvernement congolais de faire en sorte, conformément aux accords déjà passés, que les membres du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo aient pleinement et librement accès à toutes les prisons et à tous les centres de détention, aux hôpitaux et aux morgues et à tous autres locaux, s'il y a lieu, pour recueillir des informations sur les violations des droits humains ;

■ 8. *Condamne fermement* toutes les formes de violences sexuelles et fondées sur le genre commises en période de conflit et d'après-conflit en République démocratique du Congo, et particulièrement par les groupes armés, *se félicite* de l'action menée par le Gouvernement congolais pour prévenir et combattre les violences sexuelles commises en période de conflit et d'après-conflit, et pour lutter contre l'impunité par l'arrestation, la poursuite et la condamnation des auteurs de ces actes, *prie* instamment le Gouvernement congolais de continuer à intensifier ses efforts pour lutter contre l'impunité, y compris celle des violences sexuelles commises par certains membres des FARDC et de la Police nationale congolaise, et de fournir aux personnes rescapées, aux victimes et aux témoins tous les services nécessaires, et d'assurer leur protection, *demande* au Gouvernement de continuer de s'employer à mettre en œuvre ses plans d'action relatifs aux violences sexuelles et aux réparations, et de consacrer des fonds suffisants à la mise en œuvre de ces engagements, et *rappelle* qu'il importe de coopérer avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit ;

■ 9. *Demande* que le Gouvernement congolais poursuive ses progrès et ses efforts pour consolider les acquis du plan d'action visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et en accélérer la mise en œuvre afin de faire cesser et de prévenir les violations sur la personne d'enfants, pour amener les auteurs à répondre de leurs actes, et pour veiller à ce que les enfants ne soient pas détenus pour association supposée avec des groupes armés et qu'ils soient remis aux acteurs de la protection de l'enfance,

et *rappelle* qu'il importe de coopérer avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé ;

## Groupes armés.

■ 10. *Condamne fermement* tous les groupes armés opérant en République démocratique du Congo et les violations du droit international humanitaire et d'autres normes applicables du droit international ainsi que les atteintes aux droits humains que ceux-ci commettent, *réaffirme* qu'il condamne les attaques de toute nature dirigées contre la population et les infrastructures civiles en violation du droit international, contre le personnel des Nations Unies, le personnel associé et les acteurs humanitaires, ainsi que contre le personnel et les installations médicales, les écoles et les hôpitaux, et *réaffirme également* que les auteurs de tels actes doivent être amenés à en répondre ;

■ 11. *Exige* que tous les groupes armés et les réseaux qui les soutiennent mettent immédiatement fin à toutes formes de violence et autres activités déstabilisatrices, *exige également* que tous les membres des groupes armés soient immédiatement et définitivement démobilisés, déposent les armes, renoncent à la violence, préviennent et fassent cesser les violations et atteintes commises contre les enfants et libèrent les enfants qui se trouvent dans leurs rangs, et *demande instamment* à tous les groupes armés congolais de participer au programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, et à tous les groupes armés étrangers de retourner dans leur pays d'origine ;

■ 12. *Engage instamment* le Gouvernement congolais à prendre de nouvelles mesures, militaires et non militaires, pour lutter contre la menace que représentent les groupes armés, dans le respect du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, *encourage* le Gouvernement congolais, en liaison étroite avec la société civile et avec les populations, à relancer ses efforts visant à mettre en place des plateformes nationales et locales de dialogue avec les groupes armés prêts à déposer les armes et à rechercher des solutions politiques en vue de leur désarmement et de leur démobilisation, au moyen d'initiatives locales spécialement conçues et adaptées au contexte, offrant des possibilités et des solutions économiques de remplacement durables, et assurant la lutte contre l'impunité des atteintes aux droits humains et des crimes internationaux, la mise en place d'initiatives de justice transitionnelle et la protection des droits des enfants, et *prie* le Gouvernement congolais de

faire en sorte que ses mesures de recrutement et de mobilisation soient mises en œuvre en tenant compte du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et des initiatives de justice transitionnelle et de réforme du secteur de la sécurité ;

■ 13. *Condamne* la poursuite de l'expansion territoriale du M23, la mise en place dans les zones contrôlées d'administrations parallèles qui vont à l'encontre de la souveraineté de la République démocratique du Congo, la survenance d'activités de brouillage et d'usurpation du GPS au Nord-Kivu, l'acquisition d'armements sophistiqués en violation de l'embargo sur les armes et les entraves à l'accès humanitaire au Nord-Kivu, et exige qu'il soit mis fin immédiatement à ces agissements conformément à sa résolution 2773 (2025) ;

■ 14. *Exige* que la Force de défense rwandaise cesse immédiatement d'apporter son soutien au M23, et exige également que celle-ci se retire du territoire congolais ;

■ 15. *Exige* que les forces militaires congolaises cessent immédiatement d'apporter un soutien à certains groupes armés tels que les FDLR, et exige également que se poursuive la mise en œuvre des engagements pris par les autorités congolaises de neutraliser le groupe ;

■ 16. *Condamne* la poursuite de l'exploitation et du commerce illégaux des ressources naturelles, notamment des minerais dits de « conflit » auxquels se livrent les groupes armés et les réseaux criminels qui les soutiennent, ainsi que les conséquences néfastes du conflit armé sur les zones naturelles protégées, qui sapent les mesures visant à protéger les forêts, la biosphère et l'environnement dans son ensemble, *demande* aux États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et des communautés économiques régionales de lutter ensemble contre l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles, *souligne* qu'il importe de prendre des mesures de traçabilité et de gérer équitablement et de manière productive l'extraction, l'ajout de la valeur, le transport et le commerce des ressources naturelles dans l'est de la République démocratique du Congo, en vue de prévenir l'exploitation illégale des ressources naturelles par les groupes armés et les réseaux criminels qui les soutiennent, *encourage* les États Membres à promouvoir la gestion transparente et légale des ressources naturelles, notamment par la mise en place d'une diligence raisonnable dans le cadre de l'approvisionnement en minerais, et *rappelle* à cet égard ses résolutions 1952 (2010), 2457 (2019), 2389 (2017) et 2773 (2025) ainsi que la déclaration de sa présidence S/

(Suite en page 9).

# La Résolution 2808 (2025) adoptée par le Conseil de sécurité

(Suite de la page 8).

PRST/2021/19 ;

■ 17. *Encourage* les autorités congolaises à s'engager de nouveau à faire avancer la réforme du secteur de la sécurité et à promouvoir la consolidation de l'autorité de l'État, la réconciliation, la tolérance et la démocratie, engage le Gouvernement congolais à demeurer pleinement résolu à protéger la population civile, en se dotant rapidement de forces de sécurité professionnelles, responsables et pérennes, qui respectent le droit international humanitaire et le droit national et international des droits de l'homme, en mettant en place une administration civile congolaise responsable, notamment en y allouant les ressources financières nécessaires et en favorisant la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes, et invite les partenaires internationaux à augmenter leur appui à cet égard ;

■ 18. *Demande* que se poursuivent les mesures prises sur le plan national pour organiser en toute sûreté et efficacité la gestion, l'entreposage, la surveillance et la sécurité des stocks d'armes et de munitions et la lutte contre le trafic et le détournement des armes, notamment par le renforcement des capacités et la lutte contre l'impunité, avec l'appui renouvelé de la MONUSCO, selon qu'il conviendra et dans les limites des ressources existantes ;

## Appui régional.

■ 19. *Réaffirme* qu'il importe d'adopter une approche régionale intégrée sous la direction de l'Union africaine, souligne les contributions apportées par la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la CIRGL et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), et *souligne* les engagements pris par les signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région de ne pas tolérer les groupes armés ni de leur fournir d'assistance ou d'appui de quelque nature que ce soit ;

■ 20. *Invite* les États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région à concourir à la bonne mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs ainsi que son plan d'action, appuie pleinement l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs dans l'exécution de son mandat qui consiste à soutenir la revitalisation de l'Accord-cadre et à promouvoir la paix et la stabilité dans la région, *demande* à l'Envoyé spécial de poursuivre son action à l'échelle régionale et internationale en vue de promouvoir un règlement politique de la crise dans l'est de la République démocratique du

Congo, *encourage* la coordination des stratégies et le partage d'information entre le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, la MONUSCO, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et les autres entités des Nations Unies afin de soutenir les initiatives de paix, de rechercher des solutions politiques en vue de mettre fin aux flux transfrontaliers illicites de combattants armés, d'armes et de ressources naturelles, et de faciliter les procédures relatives au rapatriement des membres des groupes armés étrangers ;

■ 21. *Souligne* l'importance de la cohérence, de la coordination, de la complémentarité, d'une bonne articulation et du partage d'informations entre la MONUSCO, les FARDC, les Forces de défense nationale du Burundi et les Forces de défense populaires de l'Ouganda (UPDF), notamment pour déconflictualiser les opérations et assurer l'exécution du mandat de la MONUSCO, et invite le Gouvernement congolais et les UPDF à faciliter, conformément aux accords déjà passés, l'accès total et sans entrave de la MONUSCO aux zones où l'opération Shujaa est active, tout saluant les progrès récemment accomplis à cet égard ;

## Processus de paix.

■ 22. *Réaffirme* sa résolution 2773 (2025), exige que toutes les parties la mettent intégralement et rapidement en œuvre, *réaffirme* le rôle central de l'Union africaine et de ses efforts de médiation, sous l'égide du Togo, en faveur de la paix et de la stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo, *demande* aux partenaires internationaux d'apporter tout leur soutien aux efforts déployés par le médiateur de l'Union africaine, *se félicite* de la signature de l'Accord de paix de Washington le 27 juin 2025 avec la facilitation des États-Unis et de la signature de l'Accord-cadre de Doha pour un accord de paix global le 15 novembre 2025 avec la facilitation du Qatar, *souligne* qu'il importe d'assurer la convergence et la cohérence entre les processus de médiation internationaux et ceux de l'Union africaine, *souligne* le rôle principal des signataires dans la mise en œuvre de l'Accord et de l'Accord-cadre de Doha, *exhorte* la République démocratique du Congo et le Rwanda à mettre en œuvre de bonne foi et sans délai les obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord de paix de Washington, *invite* les signataires de l'Accord-cadre de Doha à s'engager de bonne foi à achever d'urgence la mise en place de tous les protocoles, annexes et arrangements techniques restants et à en assurer la bonne mise en œuvre, en vue de démanteler toutes les administrations parallèles illégitimes et de restaurer l'autorité de l'État sur tout le territoire congolais, conformément à la résolution 2773 (2025), et *demande* que

des efforts soient déployés pour assurer la participation des populations locales, de la société civile, des femmes, des jeunes et des autorités coutumières à la promotion du dialogue et de la réconciliation dans le cadre des processus de paix, y compris les efforts menés par le médiateur nommé par l'Union africaine et les facilitateurs nommés par la CAE et la SADC ;

■ 23. *Réaffirme* l'engagement de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la mise en œuvre de tous les processus de paix en cours en vue d'atteindre les objectifs fixés par la résolution 2773 (2025), *demande* à la MONUSCO d'apporter un soutien politique, opérationnel et technique à la mise en œuvre des processus de paix conformément à son mandat, *demande* que les activités de la MONUSCO favorisent l'objectif global qu'est la cessation permanente des hostilités entre les parties, *encourage* la participation de la MONUSCO aux cadres de suivi applicables, lorsqu'il y a lieu, y compris au Mécanisme conjoint de coordination de la sécurité et au Comité de surveillance conjoint prévus par l'Accord de paix de Washington, et *demande* à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs de continuer à apporter son soutien politique et technique aux processus de paix en cours, notamment en continuant à travailler en étroite collaboration avec le médiateur et la Commission de l'Union africaine ;

■ 24. *Autorise* la MONUSCO à soutenir la mise en œuvre d'un cessez-le-feu permanent conformément à la résolution 2773 (2025), y compris en participant au Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu convenu par les parties à Doha le 14 octobre, en contribuant à la mise en place du mandat du Mécanisme, en apportant un soutien technique et logistique au Mécanisme conjoint de vérification élargi de la CIRGL, y compris pour surveiller et vérifier les violations du cessez-le-feu permanent au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, s'il y a lieu, et en assurant la liaison avec les parties une fois le mécanisme mis en place, en vue de soutenir la mise en œuvre de l'Accord-cadre de Doha afin de restaurer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire congolais ;

## Retrait progressif, responsable et durable.

■ 25. *Rappelle* le plan de désengagement complet, que le Gouvernement congolais et l'ONU lui ont présenté, conformément à la déclaration S/PRST/2023/5, *rappelle* que la zone d'opérations de la Mission est limitée aux provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, à l'exception des activités nécessaires pour soutenir les activités de surveillance et de vérification du cessez-le-feu dans le Sud-Kivu, comme il le lui a prescrit et quand la Mission

considère que la situation le permet, ce dont la Mission le tiendra informé par écrit, *prend bonne note* de la pause intervenue depuis dans le désengagement de la MONUSCO en raison de l'évolution des conditions de sécurité, comme indiqué conjointement dans la lettre publiée sous la cote S/2025/274 qui lui a été adressée le 12 mai 2025, *continue d'encourager vivement* les autorités congolaises à prendre des mesures concrètes pour assurer la protection des civils au Sud-Kivu, y compris la protection des enfants et des femmes, conformément aux obligations qui leur incombent en droit international, et invite le Gouvernement congolais et les partenaires concernés à poursuivre les préparatifs et le renforcement des capacités afin d'assurer une transition réussie, réactive et responsable, compte tenu des enseignements tirés des précédents désengagements, en particulier au Sud-Kivu ;

■ 26. *Se déclare* prêt à examiner et à définir de nouvelles mesures en vue du retrait progressif, responsable et durable du Nord-Kivu et de l'Ituri lorsque les conditions le permettront, en fonction de la situation sur le terrain et compte tenu du travail de planification mené par le Gouvernement congolais et l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre du groupe de travail conjoint composé du Gouvernement congolais, de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies, en coordination avec les parties prenantes concernées, y compris en liaison avec les équipes provinciales intégrées chargées de la transition, les populations locales et la société civile ;

■ 27. *Engage vivement* les autorités congolaises à rechercher et à allouer les ressources nécessaires pour renforcer progressivement, dans la mesure du possible, la présence des institutions de l'État et des forces de sécurité et de défense afin que le Gouvernement congolais puisse progressivement assumer ses responsabilités, en mettant particulièrement l'accent sur la protection des civils, dans les zones où la MONUSCO opère, et *demande* aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux autres partenaires concernés de soutenir le Gouvernement congolais et les autres acteurs nationaux et provinciaux à cet égard ;

■ 28. *Appelle* à une intensification des programmes menés par l'équipe de pays des Nations Unies, en consultation avec les institutions financières internationales, notamment pour permettre à l'ONU d'apporter un appui durable dans les domaines de la protection de l'enfance, de la prévention des violences sexuelles liées aux conflits, ainsi que des femmes, de la paix et de la sécurité, après le départ de la MONUSCO, conformément à la résolution 2764 (2024), et *invite* la com-

munauté internationale et les donateurs à appuyer le renforcement, aux niveaux national et régional, des activités et des programmes des entités compétentes des Nations Unies et des organisations de la société civile présentes en République démocratique du Congo pour soutenir les efforts de protection et de consolidation de la paix ;

## Communication stratégique.

■ 29. *Souligne* l'importance d'une communication stratégique dynamique et du rôle central joué par le pays hôte à cet égard, *demande* à la MONUSCO de renforcer ses activités de communication pour appuyer l'exécution de son mandat, renforcer sa protection et mieux faire connaître son mandat et ses activités de protection des civils, encourage à cet égard vivement les activités de communication conjointes entre la MONUSCO et le Gouvernement congolais, notamment au sujet de l'évolution des approches et des calendriers relatifs au désengagement et à la transition de la MONUSCO, afin de combattre les campagnes de fausses informations et d'informations falsifiées visant à saper la crédibilité de la Mission et à entraver l'exécution de son mandat, et *demande* à la MONUSCO et aux partenaires concernés de continuer d'examiner comment accompagner les programmes indépendants de Radio Okapi dans le contexte du retrait de la MONUSCO ;

■ 30. *Demande* au Gouvernement congolais de coopérer pleinement avec le personnel de la MONUSCO, en assurant sa sûreté et sécurité, et *prie* le Gouvernement de respecter pleinement toutes les dispositions de l'Accord sur le statut des forces jusqu'au départ de la République démocratique du Congo des derniers éléments de la MONUSCO ;

## Mandat de la MONUSCO.

■ 31. *Décide* de proroger jusqu'au 20 décembre 2026 le mandat de la MONUSCO en République démocratique du Congo et, à titre exceptionnel et sans créer de précédent ni remettre en cause les principes convenus régissant les opérations de maintien de la paix, de sa brigade d'intervention ;

■ 32. *Décide* que la MONUSCO maintiendra un effectif maximum autorisé de 11 500 militaires, 600 observateurs militaires et officiers d'état-major, 443 policiers et 1 270 membres d'unités de police constituées ;

■ 33. *Décide* que les priorités stratégiques de la MONUSCO sont de contribuer :

! i) à la protection des populations civiles dans sa zone de déploiement ;

! ii) à la réalisation des objectifs fixés par la résolution 2773 (2025) ;

! iii) à la stabilisation et au renforcement des institutions

(Suite en page 10).

# Le Conseil de sécurité désigne le Rwanda sans broncher

(Suite de la page 9).

de l'État en République démocratique du Congo ;

■ 34. *Autorise* la MONUSCO, en vue d'accomplir les tâches prescrites par son mandat, à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'en acquitter ;

■ 35. *Souligne* que toutes les opérations, unilatérales ou conjointes, doivent être conduites dans le strict respect du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, selon qu'il conviendra, prie la MONUSCO de veiller à ce que l'appui fourni aux opérations menées par les forces de défense et de sécurité nationales ne le soit que dans le cadre d'opérations conjointes, planifiées et exécutées en commun et fasse l'objet d'un contrôle et d'un examen minutieux, notamment par l'équipe de pays des Nations Unies, et soit strictement conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, faute de quoi cet appui sera suspendu ;

## Tâches par ordre de priorité.

■ 36. *Décide* que le mandat de la MONUSCO comportera les tâches ci-après classées par ordre de priorité du paragraphe 36 au paragraphe 44, *souligne* que toutes les tâches de la MONUSCO doivent être exécutées dans le respect des droits humains et des libertés fondamentales, et *insiste* sur le fait que la priorité doit être accordée à la protection des populations civiles dans les décisions concernant l'utilisation des capacités et ressources disponibles :

i) *Protection des populations civiles menacées de violences physiques par la prise de toutes les mesures nécessaires pour assurer une protection efficace, rapide, dynamique et intégrée.*

a) Assurer, sans préjudice de la responsabilité première du Gouvernement congolais, la protection des civils menacés de violences physiques, que ce soit en complément des autorités congolaises ou dans le cadre d'opérations conjointes ou unilatérales, notamment en désarmant les groupes armés et les milices locales, en recourant aux bons offices, en appuyant ou en entreprenant des initiatives de médiation locales et de plaider au niveau national pour empêcher l'intensification de la violence et contrer les discours de haine et les campagnes de fausses informations et d'informations falsifiées, et en utilisant tous les moyens dont elle dispose, auprès de tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, pour prévenir, dissuader et faire cesser rapidement et efficacement les attaques de groupes armés contre les civils, conformément aux principes fondamentaux du maintien de la paix ;

b) Mener des offensives ciblées et énergiques en République démocratique du Congo en vue de neutraliser les groupes armés, au moyen d'une brigade d'intervention de la force efficace, sous la pleine autorité du commandant de la force, afin de contribuer à réduire la menace que constituent les groupes armés pour l'autorité de l'État et la sécurité des civils dans le pays et à préparer le terrain pour les activités de stabilisation, unilatéralement ou conjointement avec les forces de sécurité congolaises ;

c) Maintenir un déploiement préventif et une présence mobile, flexible, robuste et efficace, en particulier dans les zones à haut risque ;

d) Continuer d'atténuer les risques auxquels sont exposés les civils avant, pendant et après toute opération militaire ou policière, notamment en surveillant, en prévenant et en limitant autant que faire se peut les dommages que peuvent causer aux civils les opérations de la Mission et en y remédiant, y compris en ce qui concerne les opérations menées en appui aux forces nationales de défense et de sécurité ;

e) Travailler de concert avec le Gouvernement congolais et avec les travailleurs humanitaires afin de déceler les menaces qui pèsent sur les civils, en prêtant une attention particulière aux civils regroupés dans les camps de réfugiés et de déplacés internes, aux manifestants pacifiques, au personnel humanitaire et aux défenseurs des droits humains, appliquer les plans communs de prévention et d'intervention et renforcer la coopération civilo-militaire pour protéger les civils contre les violations des droits humains et les atteintes à ces droits et contre les violations du droit international humanitaire, y compris toutes les formes de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre ainsi que les violations et exactions commises contre les enfants et les personnes handicapées, et pour amener les auteurs à répondre de leurs actes ;

f) Renforcer sa mobilisation auprès des civils et tirer parti des capacités de la population locale, y compris des groupes et des réseaux de femmes, afin de favoriser la mise en place d'un environnement protecteur, notamment le renforcement des mécanismes de protection des civils non armés ainsi que de son mécanisme d'alerte rapide ;

g) Maintenir un environnement protecteur pour les civils tout au long de la transition et aider le Gouvernement congolais à assumer progressivement les responsabilités en matière de protection et de sécurité afin de permettre le retrait responsable de la MONUSCO ;

ii) *Désarmement, démobilisation, réintégration et stabilisation.*

h) Offrir ses bons offices, ses conseils et son appui au Gou-

vernement congolais, en étroite coopération avec les partenaires locaux et internationaux, afin de soutenir un processus de paix inclusif, comme il convient, et de favoriser le désarmement, la réinstallation et le rapatriement des combattants des FDLR dans le cadre du plan de neutralisation de ce groupe, prévu dans le concept d'opérations, et conformément à son mandat, y compris au moyen d'initiatives de réduction de la violence de proximité et de gestion des armes et des munitions ;

i) Offrir un appui aux processus et mécanismes de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration des combattants étrangers non soupçonnés de crimes internationaux ou de violations des droits humains, et au retour de ces combattants et des personnes à leur charge à une vie civile pacifique dans leur pays d'origine ou dans un pays tiers d'accueil, l'accent étant particulièrement mis sur les besoins des femmes et des enfants qui ont été associés à des forces et groupes armés ;

j) Aider le Gouvernement congolais à mettre en œuvre la stratégie du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des autorités nationales, provinciales et locales en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants qui ne sont pas soupçonnés de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou d'atteintes aux droits humains, et de retour de ces combattants à une vie civile pacifique grâce à une approche ancrée dans la communauté, l'accent étant particulièrement mis sur les besoins des femmes et des enfants qui ont été associés à des forces et groupes armés ;

k) Conseiller et aider les autorités congolaises en ce qui concerne l'élimination des armes et des munitions des combattants congolais et étrangers désarmés en application des dispositions de ses résolutions et des traités applicables relatifs à la maîtrise des armements ;

l) Continuer de collaborer avec le Gouvernement congolais en vue de consolider les acquis du plan d'action visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et d'en accélérer l'application, et poursuivre le dialogue avec toutes les parties figurant sur la liste afin d'obtenir qu'elles s'engagent de nouveau et de prévenir et faire cesser les violations et les violences contre les enfants ;

iii) *Réforme du secteur de la sécurité.*

m) Offrir ses bons offices ainsi que des conseils stratégiques et techniques au Gouvernement congolais et jouer un rôle moteur dans la coordination de l'appui fourni par les partenaires internationaux et

bilatéraux et les organismes des Nations Unies, selon qu'il convient, pour :

▼ - assurer l'appropriation nationale de la réforme du secteur de la sécurité, qui garantit la sécurité et la justice pour tous par l'intermédiaire d'institutions chargées de la sécurité et de la justice qui soient indépendantes, responsables et opérationnelles et tiennent compte de la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes, notamment par la finalisation et l'application de la politique nationale de sécurité et de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité ;

▼ - favoriser et faciliter la mise en œuvre de réformes essentielles destinées à renforcer le contrôle des institutions chargées de la sécurité et de la justice et à améliorer la responsabilité en leur sein, afin de permettre au Gouvernement d'assumer pleinement sa responsabilité première en matière de sécurité et de protection de sa population ;

▼ - aider les autorités congolaises à élaborer et à mettre en œuvre un cadre permettant la vérification systématique des antécédents du personnel des forces de défense et de sécurité, et à veiller à ce que les individus soupçonnés de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou autres violations des droits humains et atteintes à ces droits soient déférés aux autorités judiciaires et ne puissent pas être engagés dans les forces nationales de défense et de sécurité en cas de condamnation ;

▼ - contribuer davantage, notamment par l'entremise du Service de la lutte antimines de l'ONU, à renforcer et à consolider les moyens des forces de sécurité congolaises, notamment les capacités de gestion des armes et des munitions, de lutte contre les engins explosifs improvisés et de neutralisation des explosifs et des munitions ; Droits humains et droit international humanitaire

■ 37. *Autorise* la MONUSCO à surveiller les violations des droits humains et les atteintes à ces droits ainsi que les violations du droit international humanitaire, les restrictions touchant l'espace politique, les actes de violence et les discours de haine, à lui en rendre compte immédiatement et à en assurer le suivi ;

■ 38. *Autorise également* la MONUSCO, sous réserve de sa capacité à exécuter ses tâches prioritaires, à utiliser ses capacités existantes afin de concourir à l'exécution des tâches énumérées ci-après exclusivement en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies :

■ *Protection du personnel et des biens des Nations Unies.*

a) Assurer la protection du personnel, des locaux, des installations et du matériel des Nations Unies et la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et du personnel associé ;

■ *Appui au système judiciaire*

congolais et lutte contre l'impunité.

b) Renforcer les capacités des systèmes judiciaires congolais à enquêter sur les crimes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, les violations du droit international humanitaire, les violations des droits humains et les atteintes à ces droits dans le pays, et à en traduire les auteurs en justice, notamment en coopérant avec les États de la région et avec la Cour pénale internationale, et renforcer les capacités techniques du système pénitentiaire congolais ;

c) Offrir ses bons offices, ses conseils et son appui au Gouvernement congolais en vue de promouvoir les droits humains, en particulier les droits civils et politiques, et de lutter contre l'impunité, notamment par l'application de la «politique de tolérance zéro» du Gouvernement à l'égard des infractions à la discipline et des violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par les éléments des forces de sécurité, et engager et faciliter des initiatives de médiation au niveau local afin de faire progresser l'instauration d'une paix durable ;

■ *Protection de l'enfance*

■ 39. *Prie* la MONUSCO de tenir pleinement compte de la question transversale de la protection de l'enfance dans toutes les activités prévues par son mandat, notamment dans le cadre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que dans celui des interventions conduisant à la séparation d'enfants des groupes armés, de façon à faire cesser et à prévenir les violations et les violences dont sont victimes les enfants, et de continuer de veiller à l'efficacité des mécanismes de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés, et mesure le rôle crucial que jouent à cet égard les conseillers pour la protection de l'enfance déployés à la MONUSCO ;

■ *Genre, violence sexuelle.*

■ 40. *Prie* la MONUSCO de tenir pleinement compte dans toutes les activités prévues par son mandat de la question transversale du genre et d'aider le Gouvernement congolais et les autres parties prenantes concernées à créer un environnement juridique, politique et socioéconomique propice à assurer la pleine représentation et la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes à tous les niveaux, notamment des personnes rescapées de violences sexuelles et fondées sur le genre, dans le cadre du maintien et de la promotion de la paix et de la sécurité, de la protection des civils, notamment en faisant des réseaux de femmes des partenaires de la protection, de l'appui aux

(Suite en page 11).

# Qui oublie la frappe puissante et meurtrière contre une vermine

(Suite de la page 10).

activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de réforme du secteur de la sécurité, et de l'appui aux activités de stabilisation, *demande* à la MONUSCO d'aider le Gouvernement à promouvoir la participation politique pleine, égale, véritable et sûre des femmes, notamment en contribuant à renforcer les moyens dont disposent les autorités nationales et provinciales compétentes pour mettre en œuvre les engagements pris en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, *demande* à la MONUSCO d'accélérer la mise en œuvre coordonnée des dispositifs de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles dans les situations de conflit et d'après-conflit, et *mesure* le rôle crucial des conseillers pour la protection des femmes de l'Organisation des Nations Unies déployés à la MONUSCO ;

■ **Accès et appel humanitaires.**

■ 41. *Exige* de toutes les parties qu'elles respectent les obligations mises à leur charge par le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, *exige également* de toutes les parties qu'elles autorisent et facilitent, conformément aux dispositions du droit international applicables et dans le respect des principes humanitaires, la libre circulation du personnel, du matériel et des fournitures humanitaires, dans de bonnes conditions de sécurité et sans entrave et sans délai, notamment par la réouverture de l'aéroport de Goma à des fins humanitaires, et l'acheminement rapide de l'aide humanitaire vers les populations qui en ont besoin, en particulier les réfugiés et les déplacés internes, sur l'ensemble du territoire congolais, et *exige en outre* de toutes les parties qu'elles respectent et protègent le personnel humanitaire et médical ;

■ 42. *Demande* aux États Membres et aux organisations internationales et régionales de répondre rapidement aux besoins humanitaires définis dans le plan de réponse humanitaire en augmentant leurs contributions et en veillant à ce que tous les engagements pris soient pleinement honorés dans les délais prescrits ;

■ 43. *Souligne* qu'il importe de maintenir un appui et un engagement internationaux, sur les plans financier et technique et des dons en nature, afin d'endiguer rapidement les épidémies de maladies infectieuses ;

■ **Régime de sanctions.**

■ 44. *Demande* à la MONUSCO de surveiller l'application de l'embargo sur les armes visé aux paragraphes 1 à 3 de la résolution 2783 (2025), en coopération avec le Groupe d'experts créé par la résolution 1533 (2004), et en particulier d'observer et de signaler les mouvements de personnel militaire, d'armes ou de matériel

connexe à travers la frontière orientale de la République démocratique du Congo, en recourant notamment, comme indiqué dans la lettre du Président du Conseil en date du 22 janvier 2013 (S/2013/44), à des moyens de surveillance tels que des systèmes de drones aériens, saisir, collecter, enregistrer et détruire les armes ou le matériel connexe introduits dans le pays en violation des mesures imposées par les paragraphes 1 à 3 de la résolution 2783 (2025), et d'aider le Groupe d'experts et d'échanger tous renseignements utiles avec lui ;

■ **Efficacité de la Mission et sûreté et sécurité des soldats de la paix.**

■ 45. *Prie* le Secrétaire général de doter la MONUSCO des moyens d'action dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat dans des conditions de sécurité complexes marquées notamment par des menaces asymétriques contre son personnel, et de faire en sorte que tous les soldats de la paix sur le terrain aient la motivation, les capacités et le matériel nécessaires pour remplir efficacement leur mission en toute sécurité, *souligne* qu'il importe que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police actuels et à venir fournissent des effectifs ayant les compétences linguistiques, les capacités, le matériel et la formation préalable au déploiement nécessaires et limitent les restrictions, *souligne* que l'absence de commandement et de contrôle efficaces, le refus d'obéir aux ordres, l'inaction face aux attaques perpétrées contre des civils et le refus d'exécuter des tâches ou d'y participer compromettent la bonne exécution du mandat dont chacun partage la responsabilité, *prie également* le Secrétaire général, les États Membres et le Gouvernement congolais de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir au personnel de la MONUSCO un niveau optimal de sûreté et de sécurité, *note avec préoccupation* les risques graves que les violations de l'Accord sur le statut des forces peuvent représenter pour la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix, *rappelle* qu'il incombe au premier chef à l'État hôte d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies, *souligne* qu'il importe d'avoir une bonne communication entre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les gouvernements hôtes afin d'établir la confiance et la compréhension mutuelles, et *prie* le Secrétaire général de continuer d'aider les autorités nationales à achever les enquêtes en cours avant le retrait de la Mission afin d'appliquer les dispositions de la résolution 2589 (2021), aux fins de l'établissement des responsabilités en ce qui concerne les crimes commis contre les soldats de la paix ;

■ 46. *Réaffirme* qu'il condamne toutes les attaques dirigées contre les soldats de la paix, qui pourraient constituer des crimes de guerre, *souligne* que les auteurs de ces attaques doivent répondre de leurs actes, *condamne* toute entrave mise au déplacement de la MONUSCO, notamment pour la relève des contingents, le réapprovisionnement, y compris en carburant, en eau, en électricité et autres services d'infrastructure essentiels, et les patrouilles de protection des civils, *demande* la levée immédiate de toutes les entraves mises à la liberté de circulation de la MONUSCO et de tous les obstacles délibérément opposés à la mise en œuvre du mandat de la Mission, et *exprime son intention* de prendre des sanctions contre ceux qui planifient, dirigent, commanditent des attaques contre des soldats de la paix de la MONUSCO ou contre des membres du personnel des Nations Unies, dont les membres du Groupe d'experts, ou qui y participent ;

■ 47. *Prie* le Secrétaire général de mettre en œuvre les activités énumérées au paragraphe 42 de la résolution 2612 (2021) dans la planification et la conduite des opérations de la MONUSCO, dans les limites de son mandat et de sa zone d'opérations et conformément aux directives et réglementations existantes de l'ONU ainsi qu'au paragraphe 44 de la résolution 2612 (2021), et *prie* la MONUSCO d'appliquer les dispositions du paragraphe 45 de la résolution 2612 (2021) et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police d'appliquer les dispositions des paragraphes 46 et 47 de la résolution 2612 (2021), *prenant note* de la mise en œuvre de la stratégie du Département de l'appui opérationnel, intitulée « Aller de l'avant : stratégie environnementale pour les opérations de paix (2030) » ;

■ 48. *Souligne* qu'il importe que la MONUSCO adapte son déploiement et son dispositif opérationnel dans sa zone d'opérations, lorsqu'il y a lieu, en fonction de l'évolution des conditions de sécurité, y compris du déplacement des zones de tension, notamment pour renforcer l'efficacité et l'efficience de la protection des civils et contribuer à éviter toute nouvelle flambée de violence ;

■ 49. *Prie instamment* les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de continuer de prendre des

mesures appropriées pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, notamment la vérification des antécédents de tous les membres du personnel et l'organisation d'une formation de sensibilisation avant et pendant le déploiement, de faire en sorte que les membres de leurs contingents qui se livraient à de tels actes aient à en répondre pleinement, y compris par l'ouverture rapide d'enquêtes sur toutes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, par les pays fournissant des contingents ou du personnel de police, pour en poursuivre les auteurs, et prendre les mesures disciplinaires qui s'imposent, *demande* au Secrétaire général, conformément à ses résolutions 2272 (2016) et 2436 (2018), de rapatrier leurs unités lorsqu'il existe des preuves crédibles qu'elles ont commis des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles de manière généralisée ou systématique, d'en informer rapidement et intégralement l'Organisation des Nations Unies, et *demande* l'Organisation de surveiller le comportement de l'ensemble du personnel de la Mission ou de mener des enquêtes, le cas échéant ;

■ **Rapports du Secrétaire général.**

■ 50. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter tous les trois mois un rapport comportant :

▼ - des informations sur la situation en République démocratique du Congo, notamment les progrès accomplis dans l'avancement des processus de paix, dans le renforcement des institutions de l'État et dans la mise en œuvre de principales réformes en matière de gouvernance et de sécurité ;

▼ - des informations sur la mise en œuvre du mandat de la MONUSCO, y compris des évaluations de performance et des études d'impact, notamment en ce qui concerne les tâches liées à la protection des civils, y compris les opérations de sa brigade d'intervention et la coordination avec les FARDC ;

▼ - des informations sur les activités de la MONUSCO et la mise en œuvre de son mandat dans les zones occupées par le M23 au Nord-Kivu, ainsi que sur les « enseignements tirés » depuis janvier 2025 et les recommandations correspondantes ;

▼ - des informations sur les mesures prises en matière de communication stratégique concernant les activités prescrites et leurs effets ;

▼ - des informations sur les efforts visant à trouver des ressources suffisantes et sur les progrès accomplis par les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies dans l'application des mesures concertées prioritaires ;

▼ - des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du retrait progressif, responsable et durable de la MONUSCO, y compris sur le transfert progressif des tâches au Gouvernement congolais et, le cas échéant, sur la suppression de tâches ;

▼ - et prie également le Secrétaire général de faire figurer une analyse des questions de genre dans tous les rapports qui lui sont destinés ;

■ 51. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, tous les six mois, en coordination avec son Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et sa Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo, un rapport sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et sur ses liens avec la situation en matière de sécurité dans la région des Grands Lacs ;

■ 52. *Exprime* son intention de continuer à évaluer la mise en œuvre des objectifs fixés par la résolution 2773 (2025), et se déclare prêt à envisager de nouvelles mesures sur cette base, s'il y a lieu, pour promouvoir une paix durable dans l'est de la RDC et dans la région des Grands Lacs ;

■ 53. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, le 1er mars 2026 au plus tard, une évaluation des progrès accomplis dans la mise en place et l'entrée en fonctions du Mécanisme de surveillance et de vérification du cessez-le-feu, ainsi que des propositions réalistes, concrètes, économiques et opérationnelles sur la portée des efforts devant être déployés par la MONUSCO pour soutenir davantage la mise en œuvre du cessez-le-feu, en mettant particulièrement l'accent sur les zones de tension dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, et se déclare prêt à envisager, dans une résolution ultérieure, compte tenu desdites propositions et en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la possibilité d'apporter de nouvelles modifications au mandat, si nécessaire ;

■ 54. *Décide* de rester actifement saisi de la question.

Distr. générale, 19 décembre 2025.

LA PRÉCISION DU FAIT  
LA RECHERCHE DU DÉTAIL  
LA PUISSANCE DU VERBE  
LA FORCE D'UN MÉDIA.

THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER  
**international**

SINCE 1989

# Des personnalités fichées par Trump

Article en pages 9 et 10.

THE SOFT INTERNATIONAL THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

# international

SINCE 1989

N°1635 | LUNDI 5 MAI 2025 | 20 PAGES €7 \$8

# La Guerre Pax Americana de Donald Trump



Article en pages 2, 3, 4.

# Courriers trop corsés dans le dossier Matata

Article en page 5.



LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

# Comment la CÉÉAC a mis Kagame en colère



Arrivé dans la matinée à Malabo, capitale de la Guinée Équatoriale, Félix Tshisekedi a pris une part active au 26ème sommet de la CÉÉAC. DR.

**C**e fut d'abord la grande colère contre l'ancienne puissance coloniale. Inspiré certainement par Mobutu Sese Seko donc ce fut l'acte final, le président rwandais Paul Kagame avait accusé la «petite Belgique» d'avoir œuvré pour que l'Union Européenne décide, à l'unanimité, le 17 mars 2025, d'infliger des sanctions contre le Rwanda et, en conséquence, a rompu le 7 avril les relations diplomatiques avec la Belgique.

Samedi 7 juin 2025, son ministre des Affaires étrangères Olivier J.P Nduhungirehe est inconsolable. Sur son compte X, @nduhungirehe, Olivier J.P Nduhungirehe écrit dans la nuit de samedi 7 à dimanche 8 juin ce qui suit : «C'est inacceptable de constater qu'alors que le président Tshisekedi a rencontré le président Kagame lors d'une réunion fructueuse à Doha, au Qatar, le 18 mars 2025, alors que le ministre Kayikwamba et moi-même avons signé une déclaration de principes à Washington le 25 avril 2025, et alors que le Rwan-

da et la RDC se sont activement engagés, au cours du mois dernier, dans des négociations prometteuses facilitées par les États-Unis pour un accord de paix historique, la RDC, néanmoins, continue de se plaindre dans toutes les organisations régionales et internationales, accusant le Rwanda de ses propres turpitudes, sans parler de ses appels à des sanctions. Le Rwanda est engagé dans tous les processus de paix en cours (UA/EAC-SADC, Washington et Doha) en toute bonne foi et avec un sens des responsabilités, et n'acceptera jamais la manipulation, par une RDC imprudente et désespérée, des communautés économiques régionales comme la CEEAC, qui va malheureusement à l'encontre de ses principes de financement et de sa finalité. En effet, la CEEAC n'a pas vocation à gérer la crise à l'Est de la RDC, qui est entre les mains de deux autres communautés économiques régionales, la CAE et la SADC, sous la médiation du président togolais Faure Gnassingbé, mandaté par l'UA». Réplique dans la journée de dimanche sur le même réseau du ministre congolais de la Communication et des Médias, porte-parole du Gou-

vernement Patrick Muyaya Katembwe @PatrickMuyaya: « L'on ne peut pas continuellement et volontairement violer les principes qui fondent nos institutions régionales et prétendre vouloir les présider. Cette réaction inédite de la CEEAC devrait inspirer les autres organisations régionales pour adopter une posture plus ferme contre le Rwanda. Le narratif mensonger, les actions souterraines de lobbying ne pourront jamais prendre le dessus sur la vérité et les horreurs de l'agression rwandaise».

**POURQUOI KIGALI S'EN VA.** Un communiqué daté Kigali 7 juin 2025 portant le titre «le Rwanda se retire de la CEEAC», écrit : «Le Rwanda déplore l'instrumentalisation de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale, CEEAC, avec le soutien de certains États membres. Cette dérive s'est une fois de plus manifestée lors du 26<sup>e</sup> Sommet ordinaire tenu aujourd'hui à Malabo, où le droit du Rwanda à la présidence rotative, telle que stipulée dans l'article 6 du traité, a été délibérément ignoré pour imposer le diktat de la RDC. Le Rwanda avait déjà,

dans une lettre adressée au Président en exercice de l'Union Africaine, dénoncé l'exclusion illégale du 22<sup>e</sup> Sommet en 2023 à Kinshasa, sous présidence de la RDC. Le silence et l'inaction qui ont suivi confirment l'échec de l'organisation à faire respecter ses propres règles. Le Rwanda dénonce la remise en cause de ses droits garantis par les textes constitutifs de la CEEAC. Par conséquent, le Rwanda ne voit aucune raison de maintenir son appartenance à une organisation dont le fonctionnement est désormais contraire à ses principes et son utilité». Le Communiqué final de la 26<sup>e</sup> Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale, CEEAC, daté de Sipopo, 7 juin 2025, République de Guinée Équatoriale, écrit au point 32, sur la passation des pouvoirs ce qui suit: «La Conférence a différé à un autre moment le passage de la présidence en exercice tournante de la Communauté à la République du Rwanda Elle a par conséquent, décidé de maintenir SEM. Obiang Nguema Mbasogo comme Président en Exercice

de la Communauté pour une période supplémentaire d'une année». Au point 33 : «En outre, la Conférence a chargé Son Excellence Obiang Nguema Excellence Monsieur le Ministre, En outre, la Conférence a chargé Son Excellence Obiang Nguema Mbasogo de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de garantir l'implication de la CEEAC dans toutes les initiatives en cours consacrées à la résolution de la crise en RDC et dans les Grands-Lacs, notamment la médiation de l'Union Africaine, l'effort conjoint de la Communauté d'Afrique de l'Est et de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe ainsi que les Initiatives de Washington et de Doha». Au point 20, le communiqué final écrit que «la Conférence a reçu une information sur la situation à l'Est de la République Démocratique du Congo, notamment les initiatives relatives à la résolution du conflit entre cet État membre et la République du Rwanda. La Conférence a exprimé son soutien sans réserve aux initiatives et exhorté les deux États membres à exploiter les voies et moyens pacifiques pour résoudre leur

conflit. Elle a encouragé la République du Rwanda à mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la Déclaration de la VI<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence tenue à Malabo, le 07 février 2025, relative au «traité immédiat des Forces de Défense Rwandaises du territoire congolais». Au point 24 : «La Conférence a félicité la République Démocratique du Congo pour sa brillante élection en tant que membre non-permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies pour la période janvier 2026 - décembre 2027 et son élection à la vice-présidence de la 80<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'ONU. Elle lui a rassuré de son soutien indéfectible tout au long de son double mandat à l'ONU qu'il souhaite fructueux et propice à l'avancement de l'agenda continental africain, en général, et de l'Afrique centrale, en particulier». La vingt-sixième Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC s'est tenue le 7 juin 2025 à Sipopo, République de Guinée Équatoriale, sous la présidence du Président de la République de Guinée Équatoriale, Président en Exercice de la Conférence

des Chefs d'État et de Gouvernement, Obiang Nguema Mbasogo. Les Chefs d'État suivants ou leurs représentants dûment mandatés ont participé au Sommet: Faustin Archange Touadera, président de la République Centrafricaine ; Sassou N'guesso, président de la République du Congo ; Brice Clotaire Oligui Nguema, Président de la République Gabonaise ; Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, président de la République Démocratique du Congo ; Carlos Manuel Vila Nova, président de la République Démocratique de São Tomé et Príncipe ; Mahamat Idriss Deby Itno, président de la République du Tchad ; Prosper Bazombanza, vice-président de la République du Burundi ; le Dr. Edouard Ngirente, premier ministre, représentant du président rwandais Paul Kagame ; Tòto Antonio, ministre des Relations Extérieures, représentant du président angolais João Manuel Gonçalves Lourenço ; Lejeune Mbella Mbella, ministre camerounais des Relations Extérieures représentant Paul Biya.

# Merci Thierry Kambundi

**T**ous le savent : je n'ouvre pas la bouche vaille que vaille. «Un homme public, ça la ferme ou ça s'en va», enseigne le sage politique français Jean-Pierre Chevènement. Je connais Thierry Kambundi, le journaliste de TopCongo formé professionnellement, qui sait trouver les mots, sait chercher une vérité quand elle se cache, sait percuter son invité avec respect, ce qui est le métier de journaliste. Mais nous sommes au Congo et, au Congo, pour les médias, c'est comme partout au monde : penser d'abord Congo, éviter de tout balancer, ne soyons pas/ne soyez pas des médias stipendiés. Les secrets d'État existent au Royaume-Uni, en France, aux États-Unis, en Belgique, etc. Les médias c'est un piège. La liberté de parole ou de presse est un piège. Tout ne se dit pas. Tout ne s'écrit pas. Tout ne se balance pas. Il y a

l'occasion, il y a l'opportunité. Évitions le chaos ! Qu'on ne nous mente pas. Nous sommes des Citoyens. Nous avons un pays. Un seul. Ne le détruisons pas... Que voulait au juste Thierry Kambundi en voulant en savoir plus sur mon «parcours personnel et public» ? C'est à quelle occasion cet échange et quelle en était la nécessité, l'opportunité ? N'était-ce pas un piège ? Le connaissant et ne le connaissant pas, j'ai fini par accepter. J'ai mon petit doigt qui me parle, m'a toujours parlé. À ce jour, il ne m'a jamais menti, ne m'a jamais déçu. Chaque matin au réveil, chaque soir au lit, je demande au Seigneur, je le remercie, de guider/d'avoir guidé chacun de mes faits et gestes. J'ai donc accepté que Thierry, un homme si proche, et en même temps, si éloigné, si réservé - c'est un vrai professionnel - ouvre la porte de ma maison, certainement pour la deuxième fois depuis qu'il me connaît et en compagnie de ses

équipes, tant de caméras, tant de câbles, mon salon défait comme jamais ! De 16:00' à 01:30' du matin. Quelle histoire ! Quel sacrifice ! Quelle martyrisation ! Qu'est-ce qu'il n'a pas voulu savoir qu'il n'a pas su ! Qu'est-ce qu'il n'a pas creusé qu'il n'a pas trouvé ! Je n'ai évité aucune question. J'ai répondu à toutes les questions. Et comme les réponses me tombaient dessus. En toute sincérité ! Sans les avoir préparées. Le résultat est là. Que de réactions reçues de toutes parts ! À l'instant où j'écris, aucun commentaire porté à ma connaissance n'est négatif en dépit de la liberté dont se targuent les réseaux sociaux. Que de messages qui m'ont touché. J'en retiens trois. Non des plus vrais, des plus profondes ! Il y en a tellement eus ! Sans mettre aucun nom. Par respect. Merci Thierry pour cette occasion que tu m'as donnée. Merci à TopCongo. Merci à ton ami et Chef Christian Lusakweno pour ce média tant suivi. Ci-après.

## Une trajectoire qui dépasse le simple mot parcours

**S**on Excellence Tryphon Kin-kiey Mulumba, J'ai regardé cette vidéo avec un profond silence intérieur. Pas un silence vide, mais celui qui naît quand l'âme est saisie, quand l'on se sent témoin d'une trajectoire qui dépasse le simple mot «parcours». Ce que vous avez traversé, Excellence, n'est pas une histoire que l'on raconte... c'est une vie que l'on affronte. Et vous l'avez affrontée debout. Vous êtes passé par les gouffres, les trahisons, les humiliations, les zones d'ombre où la plu-



Ci-haut Thierry Kambundi. Ci-bas, Tryphon Kin-kiey Mulumba. DR.

part se seraient effondrés. Là où tant auraient vendu leur nom pour un confort de façade, vous avez tenu. Durement. Bravement. Sans jamais trahir votre colonne vertébrale intérieure. Votre excellence, Excellence, ne réside pas seulement dans les titres ni dans les fonctions occupées - elle s'inscrit dans la trempe de votre être. Vous incarnez la résilience brute. L'élégance de ceux qui n'ont pas été fabriqués, mais forgés. Ce que vous incarnez est rare. Brutalement rare. Vous êtes de ceux qui forcent le respect, même

dans le silence. De ceux qu'on ne peut pas aimer à moitié, parce que leur présence impose la vérité, déchire les masques, dérange les tièdes. Ce message n'est pas un hommage de convenance. C'est un salut franc à un Homme d'État, à une conscience droite, à une âme qui, malgré les tempêtes, n'a jamais renié son cap. Que Dieu garde votre feu. Qu'il protège votre voix. Et que l'Histoire - la vraie, pas celle qu'on maquille - vous rende justice.- Respectueusement.

### Ta maestria

**A**i regardé avec gourmandise Parcours, l'émission palpitante de Top Congo avec aux manettes l'excellent Thierry Kambundi. Tu le reconnais toi-même, tu es fâché avec les dates trop précises, leur préférant la force du récit et la véracité du vécu. Tu annonces un livre de mémoires quasi au stade de l'épreuve finale. Que tu ne négliges pas de l'inscrire dans une ligne du temps qui donnera plus de cohérence à ton puissant récit dont les anecdotes résonnent à mon oreille de spectateur comblé par ta maestria. Cordialement.



## Nous sommes fiers

**D**e 14h23' jusqu'aux environs de 18h00', plus de 3 heures d'entretien politique sur sa propre vie, c'est une émission à craindre. Source d'une chute ou d'une élévation dans la sphère politique. Beaucoup d'hommes politiques vont éviter cette séquence interrogatoire de Thierry Kambundi, un journaliste de haut vol. De la naissance, en passant par des études jusqu'à la carrière professionnelle ainsi que les mandats politiques, il

faut être à la hauteur. Quelle maîtrise de l'histoire familiale, scolaire, académique, professionnelle et politique ! Merci Honorable Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba, «Bakala ya ngolo, Ya Khala, prophète politique». Vous avez un Cursus présidentiel à défendre et à mériter. Nous sommes fiers de nous identifier en vous comme Maître de l'ouvrage. Que Dieu vous garde et vous comble de ses bénédictions.

# Trump

## Il admire la puissance

Par le Professeur Tryphon Kin-kiey Mulumba.

**I**l est pour l'Amérique, son Amérique seule. «America First», l'Amérique d'abord. Il est pour la Puissance. «Make America Great Again», rendons sa grandeur à l'Amérique. «Keep America Great », maintenons la grandeur de l'Amérique. Donald Trump est de retour à la Maison Blanche pour au moins - qui sait ? - les quatre années à venir. Le nouveau président américain admire Vladimir Poutine, le président russe qui a mis l'Ukraine, pays de l'Europe, à genoux ; il est séduit par Benjamin Netanyahu, l'Israélien qui a réduit Gaza en champs de ruines. Le président de l'Ukraine Volodymyr Zelensky qui redoutait son retour au pouvoir s'est courbé à l'annonce du triomphe. Trump a battu Kamala Harris ? C'est parce qu'il « était bien plus fort », a assuré Zelensky. «J'adore le message du président Trump quand il parle», poursuit-il dans une interview au podcaster américain Lex Fridman. Netanyahu a repoussé l'accord avec Hamas en attendant la veille de l'investiture de Trump sûr que le nouveau président américain ne lui imposerait rien qui irait à l'encontre d'Israël. Lui qui a toujours considéré Trump comme l'allié clé de la sécurité et des intérêts de son pays, a qualifié ce retour à la Maison Blanche comme «le plus grand retour de l'Histoire»!

Donald Trump est pour la puissance, la puissance seule. Avant sa prise de



Donald Trump et Keir Starmer. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, dimanche 26 janvier, leurs diplomates étaient en pointe. DR.



fonctions, il a annoncé, sans exclure le recours à la force, son intention d'annexer le Groenland, territoire autonome du Danemark, le canal de Panama voire le Canada, ravivant les tensions avec les gouvernements danois, panaméen, canadien.

Peu avant Noël, il a assuré que « les États-Unis d'Amérique estiment que la propriété et le contrôle du Groenland sont une nécessité absolue ». Le 8 janvier, il a dépêché son fils aîné Do Jr et plusieurs représentants voulant afficher ses intentions sur

le Groenland aux yeux du monde. Un projet soutenu par son 1er conseiller, le 1er milliardaire du monde Elon Musk.

Le Groenland est exceptionnellement riche en «minéraux critiques», ressources en minerais, métaux rares et hydrocarbures. Une zone hautement stratégique ! D'après le département américain de l'Énergie, ces minéraux sont essentiels pour les « technologies qui produisent, transmettent, stockent et conservent l'énergie » et qui présentent « un risque élevé

de rupture de la chaîne d'approvisionnement ».

Un rapport publié en 2024 par The Economist présente les sols arctiques comme contenant des gisements (connus) de 43 des 50 minéraux critiques listés. Pour Trump, le Groenland et le canal de Panama sont «très importants pour la sécurité économique» de son pays, a assuré le président dans une conférence de presse tenue à sa résidence de Mar-a-Lago, en Floride.

Prisé par Trump, le canal de Panama construit par les États-Unis et ouvert en 1914 est sous le contrôle du Panama depuis 1999, après un accord signé en 1977 par Jimmy Carter. «Chaque mètre carré du canal de Panama et de ses zones adjacentes appartient au Panama et continuera à lui appartenir », déclare le président du Panama José Raul Mulino.

Trump a donc les yeux braqués sur le Canada. La perspective que ce pays devienne le 51ème État des États-Unis est une «excellente idée», assentit-il alors que le Canada vit une crise politique après l'annonce de la démission de Justin Trudeau, le Premier ministre.

Avec le Canada, Trump veut principalement faire disparaître les droits de douane. «Les impôts baisseraient considérablement et le Canada serait totalement sûr face à la menace des navires russes et chinois» déclare l'homme qui a souvent appelé «gouverneur Trudeau» pour désigner le titre du chef de

l'exécutif d'un État américain.

Trudeau a fini par réagir. Il exclut toute possibilité de fusion entre les deux pays. «Jamais, au grand jamais, le Canada ne fera partie des États-Unis». «Il ne va pas envahir le Canada, il ne va pas déclarer la guerre au Groenland même s'il le menace. (...) Il agite les armes de la négociation avec l'expérience qu'il a. Il a été à la Maison Blanche, il sait comment ça marche», analyse un expert.

Il n'empêche ! Comment un homme qui exprime aussi publiquement ses visées expansionnistes de territoire pourrait calmer Poutine et d'autres? Que dit-il des crises en Afrique, continent qu'il n'avait jamais visité lors de son premier mandat et qu'il n'envisage pas de visiter au cours de celui qui s'est ouvert le 20 janvier 2025?

Il est vrai que le président américain républicain milliardaire reste un homme d'affaires et l'Afrique l'intéresserait non pas pour les droits de l'homme ou la gouvernance mais pour son sous-sol, ses minerais rarissimes qui sécuriseraient les intérêts stratégiques de son pays, les États-Unis.

Dans ce jeu, le Congo a sa part pleine et entière. Soyons-en convaincus: la solution dans cette guerre face au Rwanda viendra des Anglo-Saxons. À la réunion d'urgence du Conseil de Sécurité à New York, Washington et Londres étaient en pointe. Soyons focus.

**Le Procureur Général réclame des preuves dans les affaires liées à la fraude électorale**



THE INTERNATIONAL DRC LEADING NEWSPAPER

# international

SINCE 1989

N°1605 | LUNDI 15 AVRIL 2024 | 20 PAGES €7 \$8

# Tout réside dans le casting



La Première ministre Judith Siminwa Tuluka s'est déjà mise au travail en engageant des consultations en vue de la formation de son gouvernement. DR.



LE SOFT INTERNATIONAL A ÉTÉ RÉPERTORIÉ À NEW YORK PAR LE QUOTIDIEN THE NEW YORK TIMES COMME UNIQUE NEWSPAPER EN ZONE AFRIQUE CENTRALE.

# METTRE LES GAZ EN PÉRIODE D'INCERTITUDE



**CECI S'APPELLE CERTAINEMENT UNE SALLE NOIRE DE MONDE QU'AUJOURD'HUI AUCUN AUPARAVANT N'AVAIT JAMAIS REMPLIE MAIS OÙ, EN PLEINE PÉRIODE D'INCERTITUDE, LE PARTI POUR L'ACTION-LE PARTI DU CRABE REFUSE DU MONDE. DR.**



**SUR LES BORDS DE NOTRE LUIE, SUR NOS TERRES BÉNIES DU BANDUNDU, DANS LE MASIMANIMBA, DES VILLAGES ENTIERS SE VIDENT ET ENTRENT EN TRANSE À L'APPARITION DE YA KHALA (LE GRAND CRABE). UNE HISTOIRE VIENT DE COMMENCER. DR.**

# Bentley Continental fait (toujours) rêver

**C**ertes beaucoup ne veulent pas l'entendre mais le nouveau plug-in hybride de chez Bentley est la meilleure Continental GT jamais à ce jour conçue.

L'année dernière, Bentley a décidé de retirer à la Continental GT tous ses moteurs à combustion pure, y compris le majestueux W12 de 6,0 litres, pour se tourner vers l'électrification. Le tout avec un grand coup d'éclat et 782 chevaux issus d'un 4,0 litres biturbo V8 plug-in hybride. L'accueil a été généralement très positif. Maintenant, on propose la... «version d'entrée de gamme». Également avec un V8-PHEV. Celui-ci affiche avec 680 chevaux encore 31 chevaux de plus sous le capot que le plus puissant des douze cylindres du modèle précédent et devrait suffire amplement si l'on souhaite, comme tout acheteur typique de Bentley, cadrer un peu plus son budget. Ou presque. Même avec ce qui est supposé être le meilleur Grand Tourer de cette planète, vous avez maintenant l'embarras du choix. Bentley élargit le portfolio de la Continental GT et GT Cabriolet avec une nouvelle motorisation de base (ce qui sonne plutôt absurde avec 680 ch et 930 Nm) et réorganise la gamme du concurrent de la Porsche 911 Turbo.

En termes simplifiés, elle se présente désormais comme suit :

- Continental GT : 680 ch (entrée de gamme) ;
- Continental GT Azure : 680 ch (plus axé sur le confort et le statut) ;
- Continental GT Speed : 782 ch (axé principalement sur le plaisir de conduite et davantage sur le statut) ;
- Continental GT Mulliner : 782 ch (axé au maximum



Le nouveau plug-in hybride de chez Bentley est la meilleure Continental GT jamais à ce jour conçue. DR.



sur le statut et un peu plus sur le plaisir de conduite). Bentley parle pour la Conti GT disponible depuis mi-2024 de la quatrième génération, mais en principe, il s'agit ici d'un grand restylage du modèle proposé depuis 2018. Un très grand restylage en fait, car 68 % des pièces sont nouvelles, y compris une architecture électronique entièrement nouvelle. De plus, on parle ici certainement de la Continental GT la plus exigeante

en termes de dynamique de conduite jamais vu. On le sait, à chaque nouvelle Conti GT, on le dit, mais l'effort et l'équipement qui ont été intégrés dans ce cas sont tout à fait remarquables. Tous les GT sont équipés de série de la direction intégrale, d'un différentiel arrière autobloquant électronique ainsi que des amortisseurs à deux valves nouvellement développés. Contrairement aux modèles Speed, davantage axés sur une mania-

bilité sportive, les versions de 680 ch n'ont pas de stabilisation active du roulis et de vectorisation de couple installées en usine. La combinaison d'un V8 biturbo de 4,0 litres, d'un moteur électrique de 190 ch et d'une batterie de 25,9 kWh, qui s'installe à l'arrière du coupé, reste cependant la même. Cela assure un poids monumental du véhicule de 2.459 kilogrammes. C'est près de 200 kilos de plus que l'ancien W12 Speed pesait,

dont vous pouvez lire ici le dernier essai. Cependant, cela assure également une répartition du poids presque parfaite de 49:51 pour cent. Et soyons honnêtes : la Conti GT n'a jamais été connu pour être particulièrement léger - si une voiture peut supporter un groupe motopropulseur plug-in hybride lourd comme du plomb, c'est bien elle. Le groupe motopropulseur complet a d'ailleurs été développé en collaboration avec Porsche, ce

qui ne peut qu'être une bonne chose. La différence avec le modèle haut de gamme de 782 ch (la Bentley le plus puissant jamais conçu) résulte entièrement de la limitation du V8, qui au lieu de 600 ch et 800 Nm, ici «seulement» 519 ch et 770 Nm sont proposés. Pour des performances qui inspirent la crainte (surtout compte tenu du poids du véhicule), cela suffit néanmoins : le 0-100 km/h est abattu en 3,7 secondes, le

0-160 km/h en 7,6 secondes. À titre de comparaison : la Conti GT Speed nécessite 3,2 et 6,9 secondes. Un peu étrange cependant : la Speed fait honneur à son nom et continue jusqu'à 335 km/h, tandis que la GT et la GT Azure atteignent leur limite à 270 km/h.

Nouvelle pour une Bentley-PHEV (avant cela, il n'y avait que le V6 plug-in hybride pas vraiment prestigieux du Bentayga) est la possibilité de recharger la batterie même pendant la conduite. C'est déjà une sorte de recharge rapide, car sinon le système permet une recharge AC maximale de 11 kW. Cela devrait permettre à la batterie d'être à nouveau pleine en 2:50 heures. Les Britanniques annoncent une autonomie électrique allant jusqu'à 80 kilomètres. Les deux versions Conti GT avec le moteur hybride de 680 ch sont déjà disponibles à la commande.

La plus grande nouveauté visuelle de la quatrième génération a immédiatement créé une sorte de moment de surprise, car nous voyons ici pour la toute première fois une Continental GT sans le visage à quatre yeux. L'opération des yeux ne lui a vraiment pas fait de mal. Le léger trait d'eye-liner lui confère fraîcheur et accentuation supplémentaire de la largeur. À l'arrière également, la voiture a été légèrement modernisée, mais dans l'ensemble, il n'est pas nécessaire de regarder deux fois pour reconnaître ce qui se trouve devant vous. Pour reconnaître une GT Azure, il est préférable de prêter attention à la quantité de chrome que la voiture arbore. Beaucoup de chrome = Azure. Il y a aussi des grilles en maillage au niveau du pare-chocs avant, du noir brillant sur la calandre, le splitter avant et le diffuseur, ainsi que de nombreuses élégantes roues de 22 pouces.



# Perte soudaine de... que faire ?

**L**e désir sexuel fait partie intégrante de la vie intime et du bien-être émotionnel. Mais que se passe-t-il quand ce désir disparaît, sans cause évidente, au point de provoquer une souffrance personnelle et des tensions dans le couple ? Chez la femme, le trouble du désir sexuel hypoactif est le plus fréquent des troubles sexuels.



Le trouble du désir sexuel hypoactif se caractérise par une baisse ou une absence de désir sexuel associée à une détresse personnelle ou des difficultés dans la relation de couple. DR.

Selon les critères médicaux du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, DSM, le trouble du désir sexuel hypoactif se caractérise par une baisse ou une absence de désir sexuel

associée à une détresse personnelle ou des difficultés dans la relation de couple. Plus fréquent chez les femmes, le trouble du désir sexuel hypoactif concernerait 6 à 13 % d'entre elles. Afin de l'identifier, il faut d'abord écarter

toute autre cause pouvant expliquer cette perte de désir, comme un trouble psychologique, une maladie ou l'administration de certains médicaments. En effet, il est important de ne pas confondre ce trouble

avec un manque de désir passager. Pour être diagnostiqué il doit correspondre à une absence de désir durable et qui fait souffrir la personne concernée. Il peut être primaire, quand la personne n'a jamais ressenti

de désir sexuel, ou secondaire, lorsque le désir était présent auparavant, mais a diminué avec le temps. Ce trouble peut également apparaître seul ou être associé à d'autres troubles sexuels (douleurs lors des

rappports, absence d'excitation, etc.). Pour toutes ces raisons, le diagnostic demeure difficile. D'autant que ces situations restent largement taboues. Pour le repérer, il est important que le médecin ait une écoute attentive et bienveillante. Il s'agit d'explorer à la fois les causes possibles et les conséquences émotionnelles et relationnelles du trouble. Et consulter est encore rare, car les personnes - majoritairement des femmes - concernées sont nombreuses à ne pas oser en parler. Pourtant, ce trouble peut impacter la qualité de vie de façon importante, avec une perte de confiance en soi, une baisse de l'estime de soi, un évitement du partenaire - aussi bien

dans les relations sexuelles que dans les gestes affectifs - et une détérioration de la communication dans le couple. Quels traitements sont possibles ? Les options thérapeutiques sont encore limitées. Le seul traitement médicamenteux ayant reçu une autorisation de mise sur le marché, AMM, en Europe est un patch à base de testostérone qui a été principalement développé pour les femmes ménopausées ayant subi une ablation des ovaires. Mais dans bien des cas, le traitement passe par un accompagnement psychothérapeutique (en thérapie de couple ou sexothérapie) et une prise en charge de troubles associés (dépression, anxiété, douleurs, etc.).

# Ce qu'elles aiment le plus

**S**i on demande aux femmes quelles sont leurs positions sexuelles préférées, trois d'entre elles ressortent bien souvent du lot, pour des raisons bien particulières...

**■ La levrette.** Et oui Messieurs, vous pensiez être les seuls à réellement apprécier cette position, détrompez-vous ! Qu'elles l'avouent ou pas, les femmes adorent cette position où l'homme se place à genoux derrière la femme à quatre pattes. Pourquoi ? Parce que d'une part, c'est une posture qui permet un frottement particulièrement agréable



Les femmes ont les positions qu'elles aiment le plus. Il faut les leur donner. DR.

du pénis sur une partie très sensible du vagin de la partenaire. La sensation de plaisir qu'elle ressent est plus forte en levrette. Ensuite, cette position reste

assez animale et sauvage, et faire l'amour de façon passionnelle est l'un des fantasmes cachés de nombreuses femmes.

**■ La missionnaire.** Oui ça paraît plus classique d'un coup. Mais si cette position est appréciée des femmes, ce n'est pas parce que c'est l'une des plus répandues. Non, c'est parce que

cette posture permet à l'homme et à la femme de faire l'amour en se regardant dans les yeux. L'homme s'allonge au-dessus du corps de sa partenaire, qui

est sur le dos. Pour le coup, on est plus proche du fantasme romantique que bestiale, mais c'est aussi important. L'acte sexuel est aussi une communion où les deux partenaires doivent être en osmose. Le regard est l'une des armes les plus sensuelles et les plus efficaces pour flirter tout au long de l'acte.

**■ La position d'Andromaque.** Ici, ce sont les femmes qui mènent la danse, et elles aiment ça ! La femme est assise sur le corps de son partenaire qui, lui, est allongé sur le dos. Elle gère ses mouvements et son rythme au gré de ses envies et de la montée de son

plaisir et c'est pour ça que cette position est l'une des plus appréciées. Elle jouit aussi de cette petite domination sexuelle de son partenaire qui dépend entièrement d'elle et de sa cadence. Comme le missionnaire, la position d'Andromaque permet aux deux partenaires de se regarder dans les yeux pendant l'acte. L'homme a tout le loisir d'observer le corps de sa compagne et de la toucher pendant qu'elle dirige la relation sexuelle. Vous savez désormais quelles sont les trois positions préférées des femmes, alors vous n'avez plus aucune excuse pour ne pas les faire monter au septième ciel.

# Donald Trump envoie des Tomahawk au Nigeria

**D**es frappes américaines « puissantes et meurtrières » ont été ordonnées par « le Commandant en chef des États-Unis », Donald Trump.

Des frappes de grande ampleur lancées dans la nuit du 25 décembre contre des positions présumées de l'État islamique (EI) dans le nord-ouest du Nigeria. Des images montrent les conséquences de l'attaque à Jabo, dans l'État de Sokoto. Une opération militaire majeure visant des groupes affiliés à l'État islamique. Plus d'une douzaine de missiles de croisière Tomahawk tirés depuis un navire de guerre américain stationné dans le golfe de Guinée, frappant deux camps dans l'État de Sokoto. À Jabo, un village du district de Tambuwal, les habitants ont découvert des débris métalliques éparpillés après les frappes. Une vidéo tournée dans la nuit montre plusieurs hommes portant des morceaux de métal, tandis qu'un incendie embrase le ciel et teinte l'horizon d'une lueur orange.

**TRUMP SALUE «UNE FRAPPE PUISSANTE».** Selon Washington, l'opération visait des combattants accusés d'avoir mené des attaques contre des civils, principalement des chrétiens. Le président Donald Trump a salué une frappe « puissante et nécessaire », présentée comme une réponse aux violences interreligieuses dans le pays. Le gouvernement nigérian a confirmé avoir autorisé l'intervention américaine, évoquant une coopération militaire « limitée et ciblée ». Des frappes « de précision contre des cibles terroristes, dans le cadre d'une coopération sécuritaire avec les États-Unis ». Donald Trump qui a annoncé ces « nombreuses frappes meurtrières », a promis de nouvelles attaques si l'organisation continue de tuer des chrétiens dans le pays. « J'avais précédemment prévenu ces terroristes que s'ils n'arrêtaient pas le massacre de chrétiens, ils allaient le payer cher, et ce soir, ils ont payé », a déclaré Donald Trump sur sa plateforme Truth Social, ajoutant que le « ministère de la Guerre a réalisé de nombreuses frappes parfaites ». « Ce soir, sur mes ordres en tant que Commandant en chef, les États-Unis ont lancé une frappe puissante et meurtrière dans le nord-ouest du Nigeria contre la vermine terroriste de Daech, qui a visé et sauvagement tué, principalement, des chrétiens innocents, à des niveaux jamais vus



Des habitants inspectent les dégâts causés par les frappes américaines à Offa, dans l'État de Kwara, au Nigeria, le 26 décembre 2025. REUTERS. ABDULLAHI DARE AKOGUN.

depuis de nombreuses années, voire même des siècles ! », a écrit Donald Trump sur son réseau social Truth. « Le commandement de l'armée américaine en Afrique a déclaré via le réseau social X que la frappe a été lancée à la demande des autorités nigérianes. Plusieurs combattants de l'EI ont été tués dans l'État de Sokoto », a-t-il ajouté. Une vidéo publiée par le Pentagone montre au moins un projectile lancé depuis un bâtiment de guerre. Un représentant du département américain de la Défense a déclaré que de multiples combattants situés dans un camp de l'EI ont été visés. Le chef du Pentagone, Pete Hegseth, s'est dit « reconnaissant pour le soutien et la coopération du gouvernement nigérian », saluant l'action de son ministère.

**PREMIÈRE INTERVENTION US AU NIGERIA.** Ces assauts marquent la première intervention militaire américaine dans le pays le plus peuplé d'Afrique sous Donald Trump. Le ministre nigérian des Affaires étrangères, Yusuf Tuggar, a déclaré qu'il s'agissait « d'une opération conjointe, qui ne vise aucune religion en particulier et n'est pas menée au nom d'une religion plutôt qu'une autre ». Ces frappes visaient des militants du groupe État islamique (EI) venus du Sahel pour collaborer avec le groupe jihadiste local Lakurawa et des gangs de « bandits », a affirmé samedi pour sa part Daniel Bwala, porte-parole du président nigérian Bola Tinubu. « L'EI a trouvé le moyen de passer par le Sahel pour aller aider les

Lakurawa et les bandits en leur fournissant des équipements et en leur dispensant des formations », a poursuivi le porte-parole. « La frappe a été menée à un endroit où, historiquement, se trouvent les bandits et les Lakurawa », a précisé M. Bwala. « Les renseignements recueillis par le gouvernement américain indiquent également qu'il y a un mouvement massif de membres de l'EI venus du Sahel vers cette région ». « Il y a eu des victimes, mais on ne sait pas exactement qui parmi les personnes visées a été tué », a ajouté M. Bwala. « Il y a eu des victimes, mais on ne sait pas exactement qui parmi les personnes visées a été tué », a ajouté M. Bwala. Vendredi, le ministre de l'Information, Mohammed Idris, avait déclaré que les frappes avaient touché « deux enclaves terroristes majeures de l'EI » dans le district de Tangaza, dans l'État de Sokoto. D'autres villages ont été touchés par ce que M. Idris a qualifié de débris provenant des frappes. Les images prises par un photographe de l'Afp à Offa, dans l'État voisin de Kwara, montrent des bâtiments effondrés, des toits détruits et des effets personnels éparpillés dans les décombres. Ces frappes, que le président Donald Trump a déclaré avoir repoussées au jour de Noël afin « d'offrir un cadeau de Noël » aux combattants jihadistes, interviennent après une dispute diplomatique entre Washington et Abuja. En octobre et novembre, Donald Trump a accusé le Nigeria de permettre la « persécution » et le « génocide » des Chrétiens.

Le gouvernement nigérian et des analystes indépendants rejettent cette description de la violence dans le pays, qui est depuis longtemps utilisée par la droite religieuse américaine qui soutient le président Trump.

**À QUI SERA LE PROCHAIN TOUR?** Le président américain avertit depuis fin octobre sur ce qu'il présente comme une « menace existentielle » pour la chrétienté au Nigeria. Il a dit par le passé envisager d'intervenir militairement dans le pays d'Afrique de l'Ouest, reprochant aux autorités locales leur inefficacité dans la lutte contre les violences commises contre les communautés chrétiennes. Le 22 décembre, Reuters rapportait que Washington avait commencé en novembre à effectuer des vols de collecte de renseignements au-dessus de grandes parties du territoire nigérian. Le Nigeria est confronté à de multiples conflits - des jihadistes et des bandits aux violences entre agriculteurs et éleveurs et aux séparatistes du sud-est - qui tuent aussi bien des Chrétiens que des Musulmans. Il fait face depuis des années à une insurrection jihadiste dans le nord-est, ainsi qu'à des bandes armées qui, dans le nord-ouest, multiplient les pillages et les enlèvements contre rançon. Alors que le Nigeria est depuis longtemps confronté à son propre conflit jihadiste, les analystes s'inquiètent de l'arrivée de groupes islamistes venus du Sahel dans ce pays d'Afrique de l'Ouest. Les jihadistes affiliés à l'EI

sont actifs au Niger voisin, ainsi qu'au Burkina Faso et au Mali, où ils mènent une insurrection sanglante contre les gouvernements de ces pays. Des chercheurs ont récemment établi un lien entre certains membres du groupe Lakurawa, le principal mouvement jihadiste dans l'État de Sokoto, et la branche sahélienne de l'EI. D'autres analystes ont toutefois contesté ces liens. Les recherches sur Lakurawa sont compliquées car ce terme a été utilisé pour désigner divers groupes de combattants armés dans le nord-ouest du Nigeria. Dans cette région, le plus grand problème de sécurité est celui posé par les gangs criminels locaux connus sous le nom de « bandits » plutôt que par les jihadistes. Ces malfaiteurs pillent les villages, procèdent à des enlèvements contre rançon et extorquent de l'argent à des agriculteurs et des mineurs artisanaux dans les zones rurales échappant au contrôle du gouvernement. Ces gangs, motivés par l'argent et non la religion, collaborent parfois avec les jihadistes, soulignent les analystes. Reste à savoir à qui le prochain tour.

avec AGENCES

Le journal Le Soft International est une publication de droit étranger, propriété de FINANCE PRESS GROUP en sigle FINPRESS Groupe, FPG.

FINANCE PRESS GROUP  
RCCM  
KIN/RCCM/15-A-27926  
Id. Nat.  
01-93-N00932M

Le Soft International  
Global site  
lesoftonline.net  
lesoft.be  
Kin's  
kin-s.net  
LeSoftConcept  
LeWebSoftConstruct  
InterCongoPrinters  
RadioTéléAction  
Masimanimba.  
Grand Bandundu  
info@lesoft.be  
SIP-AFRIMAGES  
B-1410 Belgique.  
Tél 00-32-488205666.  
Fax 00-322-3548978.  
eFax 00-1-707-313-3691

DIRECTEUR GÉNÉRAL.  
Yerkis Muzama Muzinga.  
Phone +243-818371479.

Directeur associé  
Yves Soda.

RÉDACTION.  
T. Matotu  
D. Dadei  
Alunga Mbuwa.

DIRECTION COMMERCIALE.  
Phone +243-818371479.

Directeur de la publication.  
Mankana Makasi.  
AMP Agences et Messageries de la Presse Belge. Accords spéciaux.  
Trends. Trends, Tendances. Le Vif/  
L'Express. Knack.  
© Copyright 2025 FINPRESS.  
Imprimé à Kinshasa  
InterCongoPrinters

Autorisation de diffusion en R-DC.  
M-CM/LMO/0321/MIN/08 datée 13 janvier 2008.

